



PROCÈS-VERBAL

DU

CONSEIL MÉTROPOLITAIN

DU 6 JUILLET 2023

**CONSEIL MÉTROPOLITAIN DE LA MÉTROPOLE
TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE**

SÉANCE DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN DU 6 JUILLET 2023

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MÉDITERRANÉE, régulièrement convoqué, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN.

CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : 81

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Hélène ARNAUD-BILL, Mme Valérie BATTISTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Béatrice BROTONS, M. Guillaume CAPOBIANCO, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, M. Olivier CHARLOIS, M. Amaury CHARRETON, M. Yannick CHENEVAR, M. Franck CHOUQUET, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Jean-Pierre EMERIC, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Brigitte GENETELLI, Mme Delphine GROSSO, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Arnaud LATIL, Mme Amandine LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, Mme Geneviève LEVY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Ange MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN, Mme Chantal PORTUESE, M. Guy RAYNAUD, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUX, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINQUIN, M. Hervé STASSINOS, M. Yann TAINGUY, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATTE, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilles BALDACCHINO ayant donné pouvoir à M. Amaury NAVARRANNE, M. Anthony CIVETTINI ayant donné pouvoir à M. Philippe LEROY, Mme Nadine ESPINASSE ayant donné pouvoir à Mme Béatrice BROTONS, Mme Pascale JANVIER ayant donné pouvoir à Mme Magali TURBATTE, M. Mohamed MAHALI ayant donné pouvoir à M. Christophe MORENO, Mme Josée MASSI ayant donné pouvoir à Mme Geneviève LEVY, Mme Valérie MONDONE ayant donné pouvoir à Mme Amandine LAYEC, Mme Isabelle MONFORT ayant donné pouvoir à M. Laurent CUNEO, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS ayant donné pouvoir à M. Joseph MINNITI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON ayant donné pouvoir à Mme Dominique ANDREOTTI, M. Jean-Sébastien VIALATTE ayant donné pouvoir à M. Joël TONELLI.

ABSENTS :

Mme Corinne CHENET, M. Jean-Pierre COLIN.

SOMMAIRE

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023.	10
COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023.....	10
N° 23/07/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....	11
N° 23/07/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE -- EXERCICE 2023	11
N° 23/07/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....	13
N° 23/07/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	13
N° 23/07/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....	14
N° 23/07/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	15
N° 23/07/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	15
N° 23/07/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	16
N° 23/07/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023	16
N° 23/07/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....	17
N° 23/07/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023.....	17

N° 23/07/012	BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISION TRANSFÉRÉE DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE.....	18
N° 23/07/013	BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023.....	19
N° 23/07/014	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	19
N° 23/07/015	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE	20
N° 23/07/016	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE A HYERES-LES-PALMIERS.....	21
N° 23/07/017	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARDS D'ORIENT F. MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUE DE L'HIPPODROME, RUE CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, RUES DES CAPUCINES ET GROTTES DE FEES A HYERES-LES-PALMIERS.....	21
N° 23/07/018	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU PROJET DE MISE EN SECURITE ET DE CONFORTEMENT DES FALAISES DU MONT FARON A TOULON.....	22
N° 23/07/019	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTE A TOULON.....	22
N° 23/07/020	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'OPERA A TOULON.....	23
N° 23/07/021	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIÈRES AU PRADET	23

N° 23/07/022	MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE JEAN MONNET A LA CRAU	26
N° 23/07/023	PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"	26
N° 23/07/024	CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP04 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"	27
N° 23/07/025	CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO / LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER - LOT 3.....	36
N° 23/07/026	CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP03 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS - COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS	36
N° 23/07/027	CHOIX DU DELEGATAIRE -- 22DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE STATIONNEMENT 'ZENITH - PREFECTURE' A TOULON	38
N° 23/07/028	CONSTITUTION ET MODALITES DE COMPOSITION DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/07/8 DU 15 JUILLET 2020.....	39
N° 23/07/029	COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODALITES DE DEPOT DES LISTES RELATIVES A L'ELECTION DES MEMBRES	39
N° 23/07/030	MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 19/12/495 DU 10 DECEMBRE 2019 ADOPTANT LES PROCES-VERBAUX DE TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE HYERES-LES-PALMIERS A LA METROPOLE	40
N° 23/07/031	DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE	41
N° 23/07/032	DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DES	

CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE DUMONT D'URVILLE, DES COLLEGES MAURICE RAVEL ET PEIRESC ET LEP CLARET - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE 42

N° 23/07/033 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE 43

N° 23/07/034 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON/LA SEYNE (CHITS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE 43

N° 23/07/035 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LITTORAUX (ANEL)..... 44

N° 23/07/036 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET MARCHABLES 45

N° 23/07/037 DECHETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/03/92 DU 27 MARS 2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES..... 46

N° 23/07/038 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 'RELAIS SOCIO-CULTUREL PEIRESC'..... 46

N° 23/07/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE..... 47

N° 23/07/040 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE MEDITERRANEE RHONE SAONE ET PARTICIPATION AU SCHEMA DIRECTEUR AXE MER..... 48

N° 23/07/041 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - REMPLACEMENT DE DELEGUES 49

- N° 23/07/042 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR "RISINGSUD" - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE 49**
- N° 23/07/043 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "GRAND PRIX DU CASTELLET" 50**
- N° 23/07/044 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVUF - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE..... 53**
- N°23/07/045 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/12/316 DU CONSEIL METROPOLITAINDU EN DATE DU 15/12/2020..... 53**
- N° 23/07/046 APPROBATION DES MODIFICATIONS N°2 DES STATUTS DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE - CHANGEMENT DU NOM ET CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL 54**
- N° 23/07/047 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION..... 55**
- N° 23/07/048 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°3 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION..... 56**
- N° 23/07/049 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DES SALINS A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION 56**
- N° 23/07/050 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES - CHOIX DU MODE DE GESTION..... 57**
- N° 23/07/051 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS SUR**

**LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE
MEDITERRANEE 57**

**N° 23/07/052 CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC
L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) 2023-2027 -
LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION
ECOLOGIQUE - LANCEMENT DE LA DEMARCHE..... 58**

**N° 23/07/053 PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE
SCOLAIRE 2023/2024 59**

**N° 23/07/054 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE
TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM
RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION
DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR
L'ANNEE 2023 (MAI A DECEMBRE) - AUTORISATION DE
SIGNATURE..... 59**

**N° 23/07/055 CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA
METROPOLE TOULON MEDITERRANEE POUR L'ORGANISATION DE
SERVICES DE TRANSPORT EN DEHORS DU PERIMETRE
METROPOLITAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE..... 60**

**N° 23/07/056 CONVENTION DE COOPERATION DES TRANSPORTS
PUBLICS URBAINS ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA
METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU DE
TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-
BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE 61**

**N° 23/07/057 CONVENTION QUADRIpartite AVEC LA REGION
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, LA METROPOLE TPM, LA SNCF ET LA
SOCIETE RD TPM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION
COMBINEE "TER ZOU! MENSUEL + RESEAU MISTRAL" ET "TER ZOU!
ANNUEL + RESEAU MISTRAL" - AUTORISATION DE
SIGNATURE..... 62**

**N° 23/07/058 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-
PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA
METROPOLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT - PARKING GAMBETTA
COPROPRIETE OLBIA..... 65**

**N° 23/07/059 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-
PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA
METROPOLE – SECTION D'INVESTISSEMENT - PARKING GAMBETTA
COPROPRIETE OLBIA..... 66**

N° 23/07/060	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021	67
N° 23/07/061	RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021	67
N° 23/07/062	CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES.....	70
N° 23/07/063	ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1^{ER} JANVIER 2023	70
N° 23/07/064	DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE ET COMMUN A LA REGIE DES PORTS METROPOLITAINS ET A LA REGIE DU PORT NON AUTONOME DECENTRALISE DE TOULON	72

*La séance est ouverte à 9 heures par Monsieur Jean-Pierre GIRAN,
Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.*

Explications de vote de Madame Rachel ROUSSEL : Un problème informatique a empêché Madame Rachel ROUSSEL à télécharger les documents liés à la convocation du Conseil Métropolitain, d'où son abstention à tous les votes des délibérations de la séance.

M. LE PRESIDENT.- Si vous voulez bien, on va désigner, sur ma proposition, Madame Anaïs Dir comme Secrétaire de séance ; pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Elle est donc désignée et elle va procéder à l'appel.

Mme DIR.- Je vous remercie, Monsieur le Président.

(Il est procédé à l'appel)

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup, le quorum est atteint, nous pouvons valablement délibérer.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS MÉTROPOLITAINES PRISES DEPUIS LA SÉANCE DU 8 JUIN 2023

Je vous demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 juin. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ? Il est donc adopté.

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions métropolitaines prises depuis la séance du 8 juin.

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

(Adoption à l'unanimité).

Nous passons aux délibérations ; Ange Musso va pouvoir s'exprimer longuement sur les budgets supplémentaires, en commençant par le Budget Principal de la Métropole.

Ange Musso.

**N° 23/07/001 BUDGET PRINCIPAL DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE -
EXERCICE 2023**

M. MUSSO.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit essentiellement des votes des budgets supplémentaires. Je vous détaille la délibération pour le vote du budget principal, après, c'est toujours la même chose. Ce budget supplémentaire a pour objet :

- de transcrire l'affectation des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent,
- d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice 2022,
- d'ajuster les programmes d'investissement et les prévisions en matière de fonctionnement,
- d'ajuster les produits de la fiscalité ainsi que le montant de la DGF, suite à leur notification par les services de l'État.

Pour le Budget Principal, le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 30 439 065,57 €, et en investissement à 99 565 836,72 €.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

**CONTRE : 4 M. Gilles BADACCHINO, M. Anthony CIVETTINI,
M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier
CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme
Rachel ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Budget transports.

**N° 23/07/002 BUDGET ANNEXE TRANSPORTS - VOTE DU BUDGET
SUPPLEMENTAIRE -- EXERCICE 2023**

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 19 246 424,86 €
- en investissement à 15 602 051,79 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Oui, Monsieur.

M. LEROY.- Monsieur le Président, chers Collègues, je profite de cette intervention sur les transports ; au cours du précédent Conseil, vous m'avez affirmé qu'il y avait un train tous les quarts d'heure pour aller d'Hyères à Toulon, je suis allé regarder les horaires et il n'y a que 20 trains par jour, de 6 heures à 21 heures, parfois à une demi-heure d'intervalle, mais le plus souvent, avec une heure entre deux trains. Nous sommes loin du train tous les quarts d'heure. De plus, le prix minimum est de 5,20 € sans correspondance avec le réseau Mistral. Même en rajoutant la dizaine de bus quotidiens de la ligne 102 et la quinzaine de la ligne 103, nous n'arrivons pas à la liaison tous les quarts d'heure. Voilà pourquoi je me permets d'insister pour avoir une meilleure desserte entre nos deux villes.

Les abonnés peuvent bénéficier d'un tarif « Zou + Mistral » très correct, mais nos concitoyens n'utilisant pas le train régulièrement devraient, eux aussi, pouvoir bénéficier d'un tarif combiné avantageux, pourquoi pas avec des carnets de dix voyages comme pour le réseau Mistral ? L'idéal prôné par « Toulon en Commun » serait bien sûr d'expérimenter la gratuité, comme le font d'autres Métropoles. Au nom des personnes affectées, pouvons-nous espérer que vous allez améliorer cette liaison entre Toulon et Hyères ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je me suis peut-être laissé emporter par mes espérances, il est prévu de monter quand même en puissance les cadencements, et j'espère que l'on parviendra au quart d'heure que j'ai prescrit, mais cela n'interdit pas, bien entendu, qu'à terme des bus à haut niveau de service ou d'autres bus viennent compléter l'offre.

Je mets aux voix le vote du budget Transports : qui est pour ? Même vote ? Contre ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

**CONTRE : 4 M. Gilles BADACCHINO, M. Anthony CIVETTINI,
M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE**

**ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier
CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme
Rachel ROUSSEL**

(Adoption à la majorité).

Budget annexe Parc d'activités marines à Saint-Mandrier.

N° 23/07/003 BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES MARINES DE SAINT-MANDRIER-SUR-MER - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre en fonctionnement à 0 €, il n'est pas modifié, en investissement à 2 161 573,94 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ? Même vote !

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Budget annexe Espaces d'activités entrepreneuriales, innovantes et universitaires.

N° 23/07/004 BUDGET ANNEXE ESPACES D'ACTIVITES ENTREPRENEURIALES, INNOVANTES ET UNIVERSITAIRES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 269 600 €,
- en investissement à 8 692 894,85 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Budget annexe Aménagements des zones d'activités économiques.

N° 23/07/005 BUDGET ANNEXE AMENAGEMENTS DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 20 613 952,12 €,
- en investissement à 21 364 816,51 €.

M. LE PRESIDENT.- Même vote.

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Pardonnez-moi, c'est juste une remarque de pure forme, mais il serait plus simple d'appeler sur chaque délibération les votes un peu différents (pour, contre, abstention) parce que je ne vote pas du tout les mêmes votes que les délibérations d'avant. Je suis un peu désolé, mais pour la lisibilité de la chose, parce que les votes sont très différents selon certains budgets, les transports c'était plutôt contre, mais les zones d'activités plutôt pour.

M. LE PRESIDENT.- Aucun problème. Monsieur Navarranne, vous savez que si je peux vous faire plaisir, je n'hésite pas. Je pensais que, par souci de cohérence, c'était toujours le même vote, très bien, donc on recommence !

M. NAVARRANNE.- Merci, Président.

M. LE PRESIDENT.- Pour le dernier seulement, si vous permettez, donc sur les zones d'activités économiques qui est pour ? Vous êtes pour, Monsieur Navarranne, très bien, excusez-moi, d'où votre intervention ; qui s'abstient ? Personne n'est contre alors.

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Assainissement.

N° 23/07/006 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 25 106 059,07 €,
- en investissement à 14 280 578,30 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Et il n'y a pas de contre.

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Budget annexe assainissement non collectif.

N° 23/07/007 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- à 36 875,18 € en fonctionnement, et nous n'avons pas d'investissement dans ce budget.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ? Pas de contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Budget annexe Eau.

N° 23/07/008 BUDGET ANNEXE EAU - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 4 461 465,65 €,
- en investissement à 904 829 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ? Pas de contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Ports métropolitains.

N° 23/07/009 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire reprend l'ensemble des budgets qui ont été fusionnés et s'équilibre :

- en fonctionnement à 8 960 068,16 €
- en investissement à 3 177 805 €.

M. LE PRESIDENT.- Je le mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Port de commerce Toulon.

Madame Sandra TORRES entre dans la salle.

**N° 23/07/010 BUDGET ANNEXE TOULON PORT DE COMMERCE -
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 4 333 879,87 €
- en investissement à 6 127 580,30 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Parkings métropolitains.

**N° 23/07/011 BUDGET ANNEXE PARKINGS METROPOLITAINS -
VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2023**

M. MUSSO.- Le budget supplémentaire s'équilibre :

- en fonctionnement à 26 100 €,
- en investissement à 226 369,96 €.

M. LE PRESIDENT.- Qui est favorable ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 2 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à la majorité).

Je vous remercie.

Peut-être une observation : nous votons le Budget Principal en décembre, ce qui est un choix, d'autres le votent en mars dans des communes, il y a des avantages et des inconvénients.

L'inconvénient de le voter en décembre, c'est que, lorsqu'on vote le budget principal, on ne connaît pas l'assiette fiscale, puisque la Loi de Finances n'a pas encore défini le taux de revalorisation des bases, c'est une inconnue importante, et on ne connaît pas non plus le résultat cumulé à reporter, puisque, bien entendu, on ne connaît pas le compte administratif, ce qui fait que le budget supplémentaire, ce qui n'est pas tellement le cas cette année, mais le budget supplémentaire est très important par rapport au budget primitif ou que le degré d'incertitude est élevé.

Une autre méthode est de voter le budget en mars avec, bien entendu, des techniques qui permettent, par des douzièmes affectés, d'avoir la continuité de l'activité en matière de fonctionnement et d'investissement, mais lorsque le vote a alors lieu, on le fait en connaissance quasi parfaite.

Je ne dis pas qu'il faut changer, mais je dis qu'il y a une réflexion qui est menée par le service des Finances pour voir quelle est la meilleure opportunité. Si d'aventure l'analyse conduisait à penser qu'il faut modifier, on verrait ensemble s'il conviendrait de le faire.

Donc, reprise de provision transférée de l'ancien syndicat mixte Ports Toulon Provence.

N° 23/07/012 BUDGET PRINCIPAL - REPRISE DE PROVISION TRANSFÉRÉE DE L'ANCIEN SYNDICAT MIXTE PORTS TOULON PROVENCE

M. MUSSO.- Il s'agit d'annuler cette provision transférée en comptabilisant l'écriture de reprise pour un montant de 545 €.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstention ? Abstention, très bien.

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Budget annexe Ports métropolitains.

N° 23/07/013 BUDGET ANNEXE PORTS METROPOLITAINS - CONSTITUTION DE LA PROVISION POUR GROS ENTRETIEN ET GRANDE REVISION POUR LES PORTS DE PORQUEROLLES ET DE LA TOUR FONDUE AU TITRE DE L'ANNEE 2023

M. MUSSO.- Il s'agit de constituer des provisions pour gros entretiens et grandes révisions pour les ports de Porquerolles et de la Tour Fondue au titre de l'année 2023 : 75 000 € pour le port de Porquerolles et 85 000 € pour le port de la Tour Fondue.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Approbation des comptes de gestion de l'Office intercommunal de tourisme.

N° 23/07/014 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE

M. MUSSO.- Il s'agit du compte de gestion qui est identique en tout point au compte administratif que je vais vous présenter dans la prochaine délibération. Si vous voulez bien la voter, je ne vous présenterai que le compte administratif.

M. LE PRESIDENT.- Oui, tu présentes le compte administratif.

On est dans l'absurdité totale, et heureusement que maintenant les Comptes financiers uniques vont résoudre le problème, car on nous demande de

délibérer sur un compte de gestion qui est l'étude de la conformité au compte administratif sans avoir le compte administratif qui vient à la délibération suivante ! La Loi a ses mystères... donc, parle-nous du compte administratif.

**N° 23/07/015 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE
L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE
MEDITERRANEE**

M. MUSSO.- Le résultat de l'exercice 2022 seul présente, au titre de la section d'investissement, un déficit de 931 124,45 € et, au titre de la section d'exploitation, un excédent de 2 108 700,70 €.

Le résultat cumulé de l'exercice 2022 présente, au titre de la section d'investissement, un résultat cumulé de clôture en déficit de 327 917,07 € et, au titre de la section d'exploitation (fonctionnement), un résultat cumulé de clôture de 5 007 374,43 €, donc le résultat cumulé est largement bénéficiaire.

M. LE PRESIDENT.- On vote donc là pour le compte de gestion : qui est pour ? C'est le compte de monsieur l'agent comptable : qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 **M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Et on vote pour le compte administratif : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 **M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Une observation très positive : les résultats sont exceptionnels ! Pour votre serviteur qui a présidé quelque temps l'Office du Tourisme et qui comptait ses sous, comme on dit, voir ces résultats est un moment de bonheur que je

partage avec le nouveau Président. Cela est dû à deux raisons : la première, c'est que l'activité touristique est soutenue, puisque notre ressource c'est la taxe de séjour essentiellement, et l'autre c'est qu'il y a eu une très bonne mobilisation et une recherche de la taxe de séjour, notamment à travers les différentes plateformes, qui a modifié les réalités. C'est, je crois, très positif et cela permettra à l'Office de Tourisme, d'abord de se développer en tant qu'Office, mais peut-être d'avoir une stratégie plus approfondie au niveau de l'action qu'il peut mener en matière de promotion touristique.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, la Crestade à Hyères.

N° 23/07/016 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'AMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA CRESTADE A HYERES-LES-PALMIERS

M. MUSSO.- Il s'agit simplement d'augmenter la durée d'une année, de la porter à six ans, puisque le montant de l'autorisation de programme n'est pas modifié et reste fixé à 5 millions.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Il n'y a pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Toujours autorisation de programme mise à jour pour tout un ensemble de voiries à Hyères.

N° 23/07/017 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT PLURIANNUELS RELATIVE A LA REQUALIFICATION DES VOIRIES, BOULEVARDS D'ORIENT F. MISTRAL, CHATEAUBRIAND, RUE DE L'HIPPODROME, RUE CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, CLAUDE DURAND, CHEMIN DU PERE ETERNEL, RUES DES CAPUCINES ET GROTTES DE FEES A HYERES-LES-PALMIERS

M. MUSSO.- Il s'agit là de rajouter, de la porter à six ans au lieu de cinq ans, et cela entraîne une petite augmentation : on était à 7 400 000 € TTC, on passe à 8 010 000 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci. Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Autorisation de programme, toujours, sur le confortement des falaises du Mont Faron.

N° 23/07/018 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE AU PROJET DE MISE EN SECURITE ET DE CONFORTEMENT DES FALAISES DU MONT FARON A TOULON

M. MUSSO.- Il s'agit d'augmenter d'une année pour la porter à six ans. Il n'y a aucune incidence financière, l'autorisation de programme est toujours fixée à 16 250 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Institut de Formation Public Varois des Professions de Santé.

N° 23/07/019 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION INSTITUT DE FORMATION PUBLIC VAROIS DES PROFESSIONS DE SANTE A TOULON

M. MUSSO.- Là, il s'agit simplement d'ajustements de crédit de paiement sans aucune incidence, ni sur la durée qui est fixée à cinq ans, ni sur le montant qui est fixé à 34 M€.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 **M. Jean-David MARION, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme pour l'opération de rénovation de l'Opéra de Toulon.

N° 23/07/020 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME RELATIVE A LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'OPERATION DE RENOVATION DE L'OPERA A TOULON

M. MUSSO.- Nous avons une augmentation de délai, la durée est portée à six ans, et aussi une augmentation de montant, puisque l'on passe de 30 M€ TTC à 38 M€ TTC.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Une abstention.

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 **Jean-David MARION, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, opération de réhabilitation du quartier des Oursinières au Pradet.

N° 23/07/021 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REHABILITATION DU QUARTIER DES OURSINIERES AU PRADET

M. MUSSO.- Il s'agit simplement d'augmenter la durée, de la passer de quatre à cinq ans, le montant reste identique à 5 600 000 € TTC.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Oui, Madame Rialland.

Mme RIALLAND.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, je vous remercie de m'accorder la parole aujourd'hui afin d'aborder ce sujet qui me tient à cœur, il s'agit bien sûr du projet de rénovation du port des Oursinières.

Je tiens à préciser que je suis pleinement en faveur de la rénovation de ce port ; c'est un projet essentiel pour préserver ce petit joyau. Cependant, j'ai des réserves et je m'inquiète sur la manière dont ce projet est actuellement mené. En effet, la convention qui a été actée entre la régie du port et la Métropole semble donner la priorité à la voirie et aux terrasses, reléguant le port au second plan, or à mon sens, la rénovation du port, en prenant en compte le partage des usages avec la plage, aurait dû être la première étape de ce projet, la voirie venant en complément. Le port est le cœur de ce quartier, un lieu de vie pour les familles, pour les Pradétans et il mérite toute notre attention.

Je m'interroge également sur la transparence de ce projet ; une grande concertation avait été annoncée lors des vœux du Maire, mais aujourd'hui, la délibération métropolitaine fixe des enveloppes budgétaires jusqu'en 2025, sans prévoir de programmateur ni de concertation officielle en amont. Nous en sommes au stade de la maîtrise d'œuvre avec un programme déjà bien engagé. Le Comité d'Intérêt Local du quartier avait pourtant commencé à consulter les habitants qui se sont majoritairement exprimés pour la sauvegarde de l'authenticité des lieux, le maintien du terrain de boules, l'utilisation exclusive aux usagers du port du parking sur la voie d'accès à la Capitainerie, le non-agrandissement des terrasses de commerce et la conservation de la capacité actuelle du port. Ces attentes sont en décalage avec les orientations prises par le maître d'œuvre désigné dont l'objet de la convention sur laquelle s'appuie ce projet mentionne : la suppression du grand parking, la fin des places de stationnement pour les remorques à bateaux, l'extension des terrasses et des commerces aux dépens du terrain de boules, la démolition de la Capitainerie et son éventuel déplacement, la suppression de la grue, etc.

Tout cela va clairement à l'encontre des attentes des habitants et des plaisanciers actuels. Par ailleurs, la convention évoque des travaux de réaménagement.

M. LE PRESIDENT.- Excusez-moi, s'il vous plaît, on n'est pas au Conseil municipal ; je veux dire que la délibération, c'est simplement un allongement d'autorisation de programme. Vous pouvez rappeler le fond, mais on ne peut pas être exhaustif sur le sujet.

Mme RIALLAND.- Excusez-moi, Monsieur le Président, je souhaite juste vous demander que ce projet ne soit pas mené trop précipitamment et que tous les acteurs concernés aient le temps de s'impliquer : habitants du quartier, les plaisanciers, le CIL et l'ensemble des Pradétans qui tiennent à ce petit joyau. En l'état actuel des choses, je vais m'abstenir sur ce vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Stassinou ?

M. STASSINOS.- Oui, merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, je pense que Madame Rialland démontre là sa méconnaissance parfaite du dossier, tout simplement. On a eu hier une AG et un CIL des Oursinières qui s'est extrêmement bien passé, on a expliqué au CIL où on en était du projet. Comme vient de l'expliquer Monsieur le Président, la maîtrise d'œuvre a été désignée la semaine dernière, c'est donc une étude qui commence, rien d'autre, aussi dire que les choses ont déjà été faites, c'est faux. On a d'ailleurs fait une réunion hier avec le maître d'œuvre, les services de la Métropole que je remercie pour leur implication sur ce projet, comme sur tous les projets sur lesquels ils travaillent, je crois que l'on est tous d'accord pour dire qu'ils font un super travail. Le projet des Oursinières n'échappe pas à la qualité du travail qui est mené par les équipes de la Métropole. On est accompagné par quelqu'un qui a déjà travaillé sur d'autres communes, je crois qu'il travaille sur Tamaris, il a déjà travaillé sur Hyères, c'est quelqu'un qui est reconnu dans le métier.

Écoutez, le projet avance tranquillement et, comme vous l'avez dit, je ne vais pas en parler plus, c'est un sujet plutôt à dominante communale en ce qui concerne Madame Rialland, cela ne regarde pas le Conseil métropolitain. Je m'abstiendrai d'autres commentaires et je remercie à nouveau tous ceux qui se sont impliqués sur ce projet.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Je respecte complètement le point de vue sur le fond de chacun, mais on a une délibération devant nous qui est la prorogation d'un an d'une autorisation de programme, et je suppose qu'au moment où elle a été votée, il y avait un certain nombre de choses qui étaient préparées. Je pense qu'il y a d'autres enceintes où vous pourrez poursuivre ce débat.

S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 M. Jean-David MARION, Mme Valérie RIALLAND, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Mise à jour de l'autorisation de programme et des crédits de paiement, requalification de l'avenue Jean Monet à La Crau.

N° 23/07/022 MISE A JOUR DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT RELATIVE A L'OPERATION DE REQUALIFICATION DE L'AVENUE JEAN MONNET A LA CRAU

M. MUSSO.- Ces ajustements de crédits de paiement permettraient de réduire le montant de l'autorisation de programme fixé désormais à 2 870 000 € ; il était fixé à 3 870 000 € et il reste sur quatre ans.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ? Pas d'abstentions ? Abstention.

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie et je remercie Ange Musso.

La délibération suivante, c'est le protocole de fin de contrat de délégation par affermage du service public d'assainissement collectif et de traitement des eaux usées à la station d'épuration du Cap Sicié dite Amphitria.

Monsieur Cavanna.

N° 23/07/023 PROTOCOLE DE FIN DE CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il s'agit comme chaque fois à la fin d'une délégation qui, aujourd'hui, se termine au 30 septembre 2023 d'autoriser la signature du protocole de fin de contrat.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, M. Oliver CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Délibération suivante, c'est le choix du délégataire pour la concession sous forme de délégation de service public d'assainissement collectif pour Amphitria. Monsieur Cavanna.

N° 23/07/024 CHOIX DU DELEGATAIRE - 22DSP04 CONCESSION SOUS FORME DE DELEGATION DU SERVICE PUBLIC (DSP) D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DE TRAITEMENT DES EAUX USEES A LA STATION D'EPURATION DU CAP SICIE DITE "AMPHITRIA"

M. CAVANNA.- La délégation précédente ayant pris fin avec la signature du protocole, il s'agit de désigner un nouveau délégataire et il vous est proposé la Compagnie des Eaux et de l'Ozone pour une durée de dix ans trois mois et quatorze jours.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Madame Bicais.

Mme BICAIS.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers Collègues, la station d'épuration Amphitria à La Seyne-sur-Mer a été mise en service en 1997. Notre station d'épuration traite les eaux des communes de Toulon, Evenos, Ollioules, le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer et Six-Fours-les-Plages, soit une capacité de traitement des eaux usées de 500 000 habitants. L'usine a été équipée d'un traitement biologique permettant d'épurer les eaux à plus de 98 %. Elle reçoit chaque jour 50 000 mètres cubes d'effluents qu'elle traite avant de les rejeter à la mer, l'équivalent de 20 piscines olympiques. A l'année, cela représente environ 20 millions de mètres cubes. 20 millions de mètres cubes d'eau douce qui partent à la mer : ce déversement entraîne une baisse de la salinité et donc une dénaturation du milieu marin ; 20 millions de mètres cubes d'eau douce qui pourraient potentiellement être réutilisés à court ou à moyen terme si l'on décidait de se mobiliser sur cet enjeu majeur du développement durable.

Afin de faire face à ce sujet qui nous concerne tous, je souhaite vous parler de la REUT ou Reuse. Ce dispositif consiste à récupérer les eaux traitées dans les stations d'épuration pour les réutiliser sans les rejeter dans les milieux naturels, comme c'est le cas ici. Ces eaux reçoivent des traitements supplémentaires selon les usages que l'on souhaite en faire. En France, les eaux usées traitées peuvent servir à l'irrigation agricole et à l'arrosage des espaces verts depuis 2010. Je rappelle, à toutes fins utiles, que ces eaux sont rejetées au pied d'un massif forestier, le Cap Sicié, au risque d'incendie majeur pour lequel son utilisation serait plus que bienvenue. Depuis mars 2022, un décret d'application de la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire autorise de nouveaux usages urbains, comme le lavage de voiries ou l'hydrocarburation qui est le nettoyage des canalisations. Sur notre territoire, nous pourrions l'étendre aux besoins de la Marine Nationale, par exemple, pour le lavage des bateaux, ou à la sécurité incendie. Ces textes sont les prémices

d'une longue ouverture juridique permettant une meilleure utilisation des eaux usées, dont certains textes sortiront dans quelques jours.

Aujourd'hui, la problématique des ressources en eau est un fait. De nos jours, 11 % de la population mondiale est touchée toute l'année par ce phénomène de rareté en eau, et ce taux atteindra 30 % en 2030. Le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) dans son rapport 2022 fait le constat d'une situation alarmante quant aux menaces qui planent sur les écosystèmes hydrauliques et sur les mesures urgentes d'adaptation à ces perturbations du cycle de l'eau. La Commission européenne demande aux états membres de respecter un objectif de 6,6 milliards de mètres cubes de REUT par an. Comme le rappelle l'article 212-1 du Code de l'Environnement, l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation ; sa protection, sa mise en valeur et le développement de la ressource utilisable dans le respect des équilibres naturels sont d'intérêt général.

En tant que responsables politiques, il nous appartient de bâtir le présent en prévoyant l'avenir ; ce sujet doit en être l'un des principaux piliers. C'est dans cette optique d'avenir que le Département du Var, sous l'impulsion de son Président Jean-Louis Masson, s'est engagé dans l'action VAR EAU 2050. Pour rappel, depuis le 27 juin, sur les 153 communes varoises, 87 sont en alerte renforcée, 43 en alerte sécheresse et 23 en vigilance. Dans le cadre du protocole d'expérimentation État/Région signé en novembre 2022 avec Elisabeth Borne, Première Ministre, la Région Sud, sous l'impulsion de son Président, a lancé officiellement en 2023 une expérimentation régionale pour la réutilisation des eaux usées traitées. La REUT (réutilisation des eaux traitées) entre dans le cadre du Plan Vert de la Région Sud « Une COP d'avance » et le Président Muselier s'est engagé sur un Plan OR BLEU.

Je souhaite que notre Métropole s'associe pleinement à ce cadre expérimental ; ensemble, donnons-nous les moyens de répondre aux défis qui nous font face pour notre Métropole et pour nos concitoyens. Au sein de la Métropole, nous avons un outil majeur pour répondre à ces enjeux : la station Amphitria. Elle est l'une des plus grosses stations de la Méditerranée. À ce titre, elle peut et elle doit devenir un acteur majeur de notre engagement au niveau Communal, Métropolitain, Départemental et Régional. Malheureusement, je ne peux que tristement constater que le contrat de DSP ignore ces enjeux. Le cahier des charges pour lequel nous n'avons pas été interrogés lors de sa rédaction en témoigne : aucune contrainte sur le sujet, aucune proposition, aucun engagement ni à court terme ni à moyen terme n'est mentionné alors que le contrat est prévu pour une durée de plus de dix ans. Le candidat retenu se présente pourtant comme un acteur mondial reconnu ; je le cite : « *La réutilisation des eaux usées traitées s'impose en la matière comme une réponse rationnelle et locale aux pénuries d'eau qui affectent les citoyens et les acteurs économiques ; elle constitue l'une des meilleures solutions pour sécuriser l'accès à l'eau.* » A défaut d'une inscription claire de ces enjeux dans le contrat de DSP, j'espère, chers Collègues, que cette réputation ne s'arrêtera pas aux portes de notre Métropole nous laissant dans quelques années un goût de sécheresse en bouche. C'est la raison pour laquelle je m'abstiendrai sur cette délibération.

Monsieur le Président, mes chers Collègues, je veux toutefois conclure sur une touche positive et croire que tout cela n'est pas une fatalité. C'est tous ensemble, Elus, équipe de la Métropole, équipe de La Seyne-sur-Mer, partenaires institutionnels, que nous arriverons à relever le défi de la REUT et que nous pourrons faire d'Amphitria une station à la pointe, un outil novateur tourné vers la préservation de nos ressources et, par là même, que nous ferons de notre territoire métropolitain un territoire d'avenir. Je compte sur vous, Monsieur le Président, pour que la réunion prévue le 11 juillet impulse cette ambition et travaille sur la captation des financements publics conséquents alloués à cette cause. Je vous remercie pour votre écoute et apporte ma confiance pleine et entière à la Métropole sur ce sujet hautement important pour le territoire Seynois, pour le territoire métropolitain et pour la préservation de nos ressources.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour la confiance pleine et entière que vous faites à la Métropole après un tel réquisitoire.

Monsieur le Maire de Saint-Mandrier.

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, tout d'abord vous dire que je voterai cette Délégation de Service Public parce que, d'une part je fais confiance à Robert Cavanna et aux services pour avoir choisi le meilleur candidat, ce candidat exploite la station d'épuration depuis son origine, depuis 1998 donc à notre grande satisfaction.

En revanche, j'ai lu la proposition qui est faite par l'entreprise et je suis très surpris parce que j'ai à plusieurs reprises incité ce futur délégataire à mettre en place un dispositif de REUT qui pourrait nous permettre, allez, de réutiliser à peu près 10 % de ce que nous rejetons en mer, c'est-à-dire 2 millions de mètres cubes. Pourquoi 10 % ? Parce que, tout simplement, nos deux voisins que sont l'Italie et l'Espagne réutilisent à peu près 10 % de leur eau issue des stations d'épuration, je n'irai pas jusqu'à vous citer, si, je vais citer Israël où c'est 70 % et à Singapour c'est 100 %. Restons les pieds sur terre, 10 % serait un bon objectif.

J'ai été très déçu, je l'ai dit à plusieurs reprises, parce que ce délégataire a su proposer dans d'autres territoires en France des projets innovants de REUT, je pense notamment au projet Jourdain qui consiste à rejeter les eaux usées de trois stations d'épuration dans un barrage, laquelle eau du barrage est ensuite réutilisée pour être potabilisée. C'est dire que c'est une innovation importante. Là, qu'est-ce que l'on nous propose dans la DSP ? On nous propose deux projets, un projet de REUT sur le site de l'Arda, ARDA c'est la station qui récupère toutes les eaux issues des particuliers qui ont encore des fosses septiques. On nous propose de réutiliser 180 000 mètres cubes d'eaux usées, ce n'est rien du tout, pour un prix d'investissement de 7 M€ et un impact sur le tarif des usagers de 0,074 € le mètre cube, c'est insignifiant donc. Deuxième projet, c'est un traitement de l'eau usée en sortie de station d'épuration 1) pour les usages internes de la station, 2) pour les usages externes, et qui consisterait à alimenter un ancien circuit de l'eau qui se trouve à Cap Sicié, tout cela pour un montant de 1,7 M€, 128 000 mètres cubes et un impact sur le prix de l'eau de 0,012 €.

C'est ridicule alors que nous avons un émissaire qui part de Lagoubran, qui fait 1,8 m de diamètre, qui arrive jusqu'à la station, émissaire dans lequel on pourrait faire passer un tuyau allant en sens inverse et ne serait-ce que l'utilisation de l'eau à l'usine d'incinération de Lagoubran, c'est 100 000 mètres cubes. En face, il y a la Marine, à côté il y a le site qui permet de traiter notamment les sables et les boues qui sont issus des ports, il y a les services techniques de la ville de La Seyne, il y a des stades, etc.

Ma demande est très simple, je pense que l'on en parlera à notre réunion bientôt : je demande que l'on enlève de la Délégation de Service Public les montants de 7 M€ et 1,7 M€, que l'on récupère ces montants et que nous traitions nous-mêmes ce sujet afin de se donner comme objectif de récupérer et réutiliser 2 millions de mètres cubes d'eaux usées et que ce soit réinjecté soit dans un circuit, on va dire métropolitain, soit dans un circuit en collaboration avec le Canal de Provence. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Madame Muschotti.

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président. Chers Collègues, je suis un peu, non pas embêtée, mais Madame Bicais m'a coupé l'herbe sous le pied, et tant mieux sur ce sujet, puisque j'avais préparé mon intervention en évoquant le même type de données, en m'appuyant sur les mêmes sources, à savoir le GIEC, mais aussi le rapport annuel de l'Eau et de l'Assainissement de 2020 qui sont les données les plus stables que nous ayons. Je ne m'attendais absolument pas à cette prise de parole de la part d'une des Vice-Présidentes. Évidemment que j'avais axé sur les mêmes arguments mon intervention en parlant de l'importance de la question de l'Eau, en évacuant évidemment la question de l'usage individuel, parce que c'est à mon sens l'étape d'après, je m'apprêtais à ce que, permettez-moi de faire un peu d'humour, cela permet de se détendre aussi, à ce que Monsieur Vincent me fasse la leçon en m'expliquant que je n'avais encore pas compris un certain nombre de choses, je m'étais donc préparée à lui rappeler ce qu'il avait dit dans les colonnes de *Var Matin* il y a un an...

M. LE PRESIDENT.- Et zut ! Tout a été dit, je vous remercie. (*Rires*)

Mme MUSCHOTTI.- Exactement ! Monsieur Vincent qui avait dit il y a un an qu'il y avait un projet en ce sens sur la récupération des eaux usées depuis plusieurs années qui consistait à récupérer une partie de ces eaux traitées par la station en vue de les utiliser pour l'arrosage et le nettoyage, que des études étaient en cours, peut-être peut-on être éclairés sur ce sujet et, pour le coup, je me pose la question : si Madame Bicais s'abstient sur cette délibération, Monsieur Vincent voudrait apporter un certain nombre de modifications, ne pourrions-nous pas nous poser collectivement la question de retirer cette délibération ? Je ne sais pas de manière réglementaire, j'imagine que sur la délégation ce n'est pas possible, sur le choix du délégataire, mais en tout cas, cela pose un sujet de fond.

Je pense que l'on est tous convaincus de la sécheresse et de la problématique de l'eau qui sera le sujet du siècle à venir. Nous avons une particularité parce que nous sommes un territoire littoral et le Ministère de la Transition environnementale permet justement d'avoir un certain nombre de dérogations par la situation d'un territoire. Posons-nous le sujet collectivement, parce qu'il est effectivement extrêmement important et urgent.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur, je vous en prie.

M. CAPOBIANCO.- Monsieur le Président, chers Collègues, merci pour ces quelques instants, je voudrais juste saluer le travail de notre ami Robert Cavanna en Commission de Délégation de Service Public, l'excellence du travail de l'Administration et des services et je m'interroge, je m'interroge collectivement devant vous tous sur les démarches de deux Vice-Présidents, Nathalie Bicaïs et Gilles Vincent qui, pourtant, je crois tous les lundis matins, ont l'occasion de vous croiser en Bureau, et je m'interroge sur leur degré d'information sur le travail qui a été effectué sur cette délégation.

C'est certainement le bon moment, je ne sais pas si c'est le meilleur de se réveiller en Conseil métropolitain pour expliquer que le boulot de la Métropole n'est pas à leur niveau d'exigence, mais, d'une certaine manière, je voudrais tout simplement leur rappeler que, même si ces sujets peuvent faire l'objet de politiques politiciennes, ils sont plutôt experts en ce domaine, il faut être un peu sérieux et prendre un peu de hauteur et donc, effectivement, comme dit Nathalie Bicaïs, faire confiance à la Métropole pour pouvoir certainement très bien gérer ce dossier. Bien évidemment donc, en tant qu'Elu de La Seyne-sur-Mer, Monsieur le Président, je vais juste vous dire que, et je ne serai pas le seul, je voterai pour cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Monsieur Cavanna.

M. CAVANNA.- Quelques observations : d'abord sur l'information des élus, je rappelle quand même que ce sont les élus, dans le cadre du Conseil métropolitain, qui ont validé le recours à la DSP. Ensuite, s'agissant du choix de l'AMO c'est le Bureau qui a autorisé le lancement du marché pour avoir une AMO et, une fois qu'on l'a eu, c'est le même Bureau qui a validé et autorisé le Président à signer, donc tout le monde était au courant de cette opération.

Au-delà, je rejoins Gilles Vincent lorsqu'il dit qu'il est déçu des propositions que nous ont faites les deux candidats, puisqu'elles sont à peu près similaires, à 300 000 mètres cubes d'eau par an ; ceci étant, personne ne conteste la nécessité, l'urgence et l'importance d'utiliser cette fameuse REUT, il n'en reste pas moins vrai qu'il faut faire attention, il y a un certain nombre de prérequis. D'abord il nous faut les accords des bénéficiaires et que ces bénéficiaires sachent eux-mêmes quelle quantité et quelle qualité des eaux ils désirent ; ensuite, il nous faut les accords de ces bénéficiaires pour financer le réseau de distribution. À titre d'illustration, si on prend un exemple seynois que j'ai

demandé aux services : pour partir de la station Amphitria et aller dans les jardins de Fabrégas, cela coûte 1 350 000 € rien qu'en tuyauteries, hors taxe. Enfin, manifestement les services de TPM qui ont très bien travaillé sur ce dossier ont prévu des demandes de REUT, puisque les deux candidats ont répondu, certes en deçà de nos espérances, mais ils ont répondu.

Comme l'a dit Gilles Vincent, le fait qu'ils aient fait des réponses sans doute peu satisfaisantes n'est pas en soi un problème, puisque nous avons deux voies pour faire évoluer la question, la première voie c'est la voie de l'avenant qui connaît un certain nombre de conditions et de limites, et la deuxième voie, c'est ce que l'on a déjà fait dans certaines opérations, c'est la maîtrise d'ouvrage public : on récupère effectivement les sommes qui sont comptabilisées dans les offres et nous-mêmes, la Métropole peut, dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage public, se lancer dans une opération plus importante de REUT.

Une dernière précision, il a été évoqué le fait que des textes doivent sortir, et tant mieux, parce qu'aujourd'hui et encore plus il y a deux ans lorsque cette procédure a été lancée, les textes et la réglementation qui concernent la REUT en France sont extrêmement restrictifs. Madame Bicaïs, vous avez évoqué l'arrosage des voies publiques, effectivement, on peut s'en servir pour l'arrosage des voies publiques, il n'en reste pas moins vrai que c'est conditionné par des questions d'horaires et ensuite de proximité à x mètres de personnes par rapport à cette utilisation. Je le répète, on a une réglementation qui est très stricte, qui a vocation à évoluer, et là, cela nous permettra, à moyen terme, de réaliser les progrès nécessaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur Navarranne.

M. NAVARRANNE.- Je vous remercie. Permettez-moi d'apporter quelques gouttes d'eau à ce moulin lié à cette DSP. C'est vrai que le sujet n'est plus, hélas, de se dire si c'est le bon délégataire qui a été choisi ou si c'est le bon cahier des charges qui a été rédigé parce qu'effectivement, à partir du moment où les réponses sont apportées par les candidats, on est face à un état de fait.

Est-ce que la question n'est pas à poser pour plus tard sur la systématisation de la délégation de service public sur tout ce qui touche à l'eau ? C'est une ressource bien nécessaire et finalement, si à chaque fois on s'impose de passer par la délégation de service public, ce sont des débats que l'on a eus dans les Conseils municipaux, on l'a eu à Toulon, même si la compétence avait été transférée, c'est qu'à chaque fois que l'on va aller chercher de l'entreprise privée exclusivement, elle va aller chercher le maximum de rentabilité. Or là, si on se pose sur le problème global, aujourd'hui que vont vouloir faire les sociétés ? La réutilisation des eaux traitées, en soi d'ailleurs permettrait une vertu qui est de pouvoir la réinjecter sur le réseau à très moindre coût. Ce que nous craignons, c'est qu'on se lance vers des mécanismes beaucoup plus coûteux, beaucoup plus énergivores. On est en train de parler ou d'adopter des projets de désalinisation de l'eau qui revêtent des caractères bien plus absurdes que cette logique vertueuse de réutilisation des eaux usées.

Nous allons nous abstenir sur la délibération et je crois qu'effectivement il y a ce travail à faire, auquel nous sommes prêts d'ailleurs à participer, sur les avenants qui seront apportés à cette DSP pour aller chercher le retour sur le réseau, notamment d'eaux domestiques pour les jardins ou j'entendais parler de l'usine, mais est-ce qu'on ne peut pas se poser la question aujourd'hui de retour ? Sur Amphitria, c'est délicat, c'était un projet très avancé et très novateur à l'époque de son apparition sur notre territoire, et c'est vrai que c'est peut-être plus difficile sur le retraitement de se poser la question maintenant de la régie, mais sur l'eau en général, est-ce qu'on ne peut pas se poser la question du recours systématique à l'entreprise privée par l'intermédiaire de DSP, qui nous empêche d'avoir totalement la main, même si des avenants sont possibles sur les DSP, sur cette question de l'eau qui, encore une fois, ne peut pas être laissée à la seule appréciation de la voracité des capitalistes ? On sait qu'à chaque fois qu'il y a une question d'argent, même sous prétexte d'écologie, même sous prétexte de plan Green, il y a la volonté de faire du fric sur le dos des autres. Est-ce qu'on ne pourrait pas se poser la question aussi, plus généralement, du recours systématique aux DSP ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Monsieur Albertini.

M. ALBERTINI.- Merci, Monsieur le Président. Je crois qu'il faut que l'on pense Métropole et penser Métropole veut dire penser aux trois stations d'épuration qui existent sur la Métropole, puisque Amphitria est bien entendu la plus importante, avec le plus gros débit, mais il y a aussi la station Amphora, il y a aussi la station de Hyères-Carqueiranne et La Crau qui sont des stations de moindre importance, mais qui sont beaucoup plus faciles à équiper en REUT qu'Amphitria qui est une station un peu plus complexe, parce qu'elle a une situation quand même qui nécessite de remonter l'eau. C'est vrai, on peut mettre un tuyau à l'intérieur de l'émissaire, mais encore faut-il qu'il y ait les pompes nécessaires pour remonter, enfin il y a une complexité peut-être plus importante.

Si l'on part sur 10 % de réutilisation, pourquoi ne pas utiliser la réutilisation des eaux usées des deux autres stations avec un pourcentage plus important, ce qui peut être possible ? Puisqu'on parle de réinjecter dans la nappe phréatique au niveau d'Hyères et de pouvoir avoir un REUT qui alimenterait le golf de Valgarde et les villes environnantes en eaux de nettoyage des rues sur Amphora, on peut envisager que les 10 % peuvent être atteints simplement par ce travail sur les deux stations, ce qui n'empêche pas que sur Amphitria, bien sûr, il y ait une étude complémentaire qui puisse être faite.

Il faut aussi qu'il y ait un équilibre financier, ne pas réutiliser de l'eau pour réutiliser de l'eau, il faut que l'on puisse faire les choses raisonnablement, il me semble, et que cette réutilisation permette, avec la participation de la société du Canal de Provence, permette vraiment une réutilisation raisonnable. Il me semble que l'on peut atteindre les 10 % sur l'ensemble des trois stations d'épuration ; c'est ce que l'on essaie de faire et c'est ce qu'on va s'atteler à mettre en place, sachant que l'eau il y a celle qui est usée, mais celle qui est utilisée aussi. On a un rendement des réseaux qui est de l'ordre de 82, 83 %

sur l'ensemble de la Métropole ; si on atteint 90 %, vous voyez l'économie substantielle que l'on peut faire au niveau de l'eau ! Si on fait une économie d'un côté et une réutilisation de l'autre, on pourra être plus vertueux.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, merci beaucoup.

Quelques mots, non pas la conclusion, mais de commentaire et de point de vue : d'abord, me semble-t-il, on vient de se livrer à un exercice remarquable de démocratie locale. Tout le monde s'est exprimé, majorité, opposition, ce qui ne veut pas dire division quand il s'agit de la majorité, mais simplement des points de vue majeurs, en fonction de l'état de concernement dans lequel on se trouve.

Deuxième réflexion : je prends les choses en cours, donc vous venez de m'apprendre beaucoup de choses et je m'en réjouis, cela me permettra d'être peut-être plus utile à l'avenir.

Troisième réflexion : je fais une confiance totale dans la qualité des services de la Métropole, notamment en l'occurrence des services techniques qui s'occupent de ce sujet. Je sais bien que sommeillent toujours au fond de chacun d'entre nous des compétences immergées, mais entre nous, sur des sujets aussi techniques, on a une très belle équipe qui ne dort pas complètement et qui a dû imaginer un certain nombre de choses sur les sujets qui sont évoqués. Je tiens à le dire parce qu'on a presque l'impression que cette équipe a été défaillante, ce qui n'est pas le cas.

Autre réflexion, c'est un sujet qui concerne sept villes, je me plais à les rappeler, sauf erreur, sont Toulon ouest, le Revest, La Seyne, Saint-Mandrier, Ollioules, Six-Fours et Evenos qui est raccordée par Ollioules sa grande sœur. C'est donc un sujet qui est important. Il me semble que l'objet principal de la DSP, mais peut-être ce que je dis est critiquable, c'était la gestion de la station d'épuration et peut-être pas assez l'innovation sur la réutilisation. C'était la gestion de la station d'épuration, même si les délégataires potentiels ont fait des incursions sur la réutilisation pour des montants relativement significatifs, de près de 9 M€, qui ne tiennent pas compte des dépenses liées à l'aménagement des voiries, avec un débat qui n'est pas nul, mais qui est fondamental, c'est de savoir qui, quand il s'agit notamment d'un utilisateur privé de la réutilisation, doit prendre en charge le coût des travaux, que ce soit les travaux d'accompagnement ou les travaux de branchement ? Notamment si c'est une société privée ou une société qui a une autonomie financière, ce n'est pas la Métropole qui a à financer les avantages qui en résulteraient pour le privé. C'est une réflexion, une réflexion de fond qui mérite de peser.

Je crois qu'il faut bouger et c'est pourquoi, Madame Bicais le soulignait, lorsque des observations ont été faites, j'ai immédiatement souhaité que l'on fasse une réunion. On ne peut pas différer ce vote, c'est une délégation de service public, il y a des échéances et je crois que la gestion d'Amphitria est traitée, mais dès le 11 juillet, nous ferons une réunion avec toutes les personnes concernées pour voir dans quelles conditions ce sujet peut être traité. D'ailleurs *stricto* ou *lato sensu*, Monsieur Albertini vient de dire si on élargissait le sujet aux différentes stations, les réflexions de Gilles Vincent sont déjà conséquentes

pour la station elle-même, avec des modalités juridiques à définir, et je ferai largement confiance à Monsieur Cavanna sur le sujet. Je fais l'observation que sur une DSP de 236 M€, ce qui est quand même significatif, l'avenant peut, s'il était possible, s'élever à 35 M€, il y a de quoi faire quand même, c'est-à-dire à peu près quatre fois plus que ce qui est proposé dans la délégation.

Je crois qu'il faut que nous ayons cette réflexion, peut-être qu'il faut détacher complètement dans la réflexion la réutilisation de la gestion de la station, même si j'ai bien conscience que les deux peuvent être liées, mais être très ambitieux. Vous avez tous avec raison souligné l'importance des problèmes de l'eau en général, et dans notre région en particulier, sachez que nous les partageons complètement. Peut-être qu'il faut aller encore plus loin. Est-ce que l'on agira par un avenant sur ce marché ? Est-ce qu'au contraire on décidera d'avoir une action totalement ciblée sur le problème de réutilisation, Amphitria de façon prioritaire, mais ailleurs, je crois que l'on doit progresser rapidement sur ce sujet.

La dernière observation, c'est que c'est un bel exercice de démocratie, mais c'est vrai que depuis le temps que la délégation a été lancée, si l'on peut faire l'exercice avant d'arriver en Conseil métropolitain, ce n'est pas plus mal. On sait quand même que cela existe, on peut intervenir, il y a des réunions, il y a des délibérations, cela permettrait de mettre un peu plus d'ordre dans la réflexion, mais l'essentiel c'est de progresser sur le sujet, et vous pouvez être assurés que je ne laisserai pas à la marge ce problème essentiel.

Mes chers collègues, nous allons, si vous le voulez bien, passer au vote sur cette délibération numéro 24 : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Bien, il n'y a pas de contre.

(Vote à main levée)

POUR : 66

CONTRE : 0

ABSTENTION : 13 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Nathalie BICAIS, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Cheikh MANSOUR, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Chantal PORTUESE, Mme Rachel ROUSSEL, Mme Christine SINQUIN, Mme Sandra TORRES

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Numéro 25, délégation de service public pour l'exploitation d'activités de bains de mer sur les plages de Mar-Vivo / les Sablettes. Monsieur Cavanna.

N° 23/07/025 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LES PLAGES NATURELLES DE MAR-VIVO / LES SABLETTES A LA SEYNE-SUR-MER - LOT 3

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous continuons avec un certain nombre de DSP plus simples à aborder, d'autant que, s'agissant du lot n° 3 des Sablettes, il n'y avait qu'un seul candidat qui vous est proposé à votre approbation : c'est la SAS FG.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL,

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Choix du délégataire pour une exploitation de bains de mer, plage naturelle de Bona / Pesquiers à Hyères. Monsieur Cavanna.

N° 23/07/026 CHOIX DU DELEGATAIRE - 23DSP03 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE BONA / PESQUIERS - COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS

M. CAVANNA.- Là aussi, un seul candidat vous est proposé, c'est la candidature de la société MELADRI.

M. LE PRESIDENT.- Observations ? Oui, Madame.

Mme PORTUESE.- Sans préjuger de la qualité de ce choix de délégataire, ce n'est pas la première fois que, pour un lot de plage à Hyères, il n'y ait qu'un seul candidat pour postuler, lui donnant de fait toutes les chances d'obtenir le marché. Notre commune serait-elle si peu attractive qu'elle peine à attirer d'autres professionnels tout aussi sérieux, ou le délai de remise des offres ne serait-il pas suffisant pour permettre à d'autres candidats de se positionner ? En l'espèce, cette unique candidature pour l'exploitation d'un tel site remarquable à Hyères interroge sur les délais requis pour les potentiels candidats. Seulement deux avis publiés avec des délais respectifs d'un mois et trois semaines pour Var Matin le 3 avril pour une remise d'offre le 24 avril alors que pour l'exploitation du parking du Zénith, il y a eu cinq supports de

publication avec un délai de trois mois ; autre exemple, cinq avis également avec un délai de quatre mois pour l'assainissement collectif de la station Amphitria.

Par ailleurs, il me semble que les tarifs pratiqués pour les matelas de plage sont bien supérieurs à ceux pratiqués localement : 20 € pour la demi-journée et 30 € pour la journée, la moyenne de la journée sur cinq plages recensées étant de 16,60 €, soit 80 % de moins. Est-ce un choix délibéré de sélection de la clientèle ou est-ce justifié par des charges d'exploitation nettement supérieures aux autres exploitants ?

M. LE PRESIDENT.- Monsieur Cavanna.

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président. Quelques petites remarques s'agissant du délai de publicité, c'est le délai réglementaire comme prévu par le Code de la Commande publique qui a été bien évidemment respecté. Je ne pense pas que l'on puisse comparer les délais de publicité pour un lot de plage avec les délais de publicité pour une opération comme le parking du Zénith ou, à fortiori, Amphitria. J'ajouterai que pour le Zénith qui est la délibération suivante, je ne vous proposerai qu'un seul candidat, parce qu'il n'en est resté plus qu'un à la fin.

Enfin s'agissant des lots de plage, nous l'avons vu avec la délibération précédente s'agissant des Sablottes, il n'y avait aussi qu'un seul candidat.

Quant aux tarifs pratiqués, je pense que le choix du responsable de cet établissement est un choix de clientèle, puisque je crois que, derrière, il ouvre une structure cinq étoiles ; c'est son choix.

M. LE PRESIDENT.- Et de la qualité du service éventuellement. Bien, je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR :70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 9 **M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Chantal PORTUESE, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je me permettrai simplement une petite remarque sur ce sujet périphérique : les délibérations que chacun d'entre nous reçoit avant le Conseil ne sont pas publiques, elles deviennent publiques au moment du Conseil. Ceux qui les donnent à des organes, je ne dis pas de presse, mais de pollution, devraient

s'en abstenir, puisque cette délibération a été sur un site dont je ne me permettrai pas de le qualifier.

M. CAVANNA.- Si vous permettez, une remarque complémentaire à ce que vous venez de dire, Monsieur le Président : ceci est d'autant plus vrai s'agissant de documents qui concernent soit des marchés publics, soit des délégations de service public.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

Délibération suivante : délégation de service public pour l'exploitation du parc de stationnement du Zénith.

N° 23/07/027 CHOIX DU DELEGATAIRE -- 22DSP02 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU PARC DE STATIONNEMENT 'ZENITH - PREFECTURE' A TOULON

M. CAVANNA.- S'agissant du parking Zénith, il y a eu à l'origine deux candidats, Q-Park et Effia Stationnement qui s'est retiré en cours de procédure de négociation. Il vous est donc proposé la candidature de Q-Park.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ? Contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 72

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 **M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Constitution et modalités de composition des Commissions métropolitaines. Je vais commencer par des excuses approfondies, car on va faire de la gym. Le Directeur du service juridique a étudié dans tous les sens, on ne peut pas s'en sortir, il faut qu'à chaque fois ceux qui sont plus ou moins concernés sortent. Cela va être permanent ! En revanche, je vous demande l'autorisation (je ne sais pas si c'est là, mais tant pis) qu'à chaque fois on vote à main levée s'il n'y a pas d'opposition parce qu'autrement cela va être l'enfer absolu. Il faudra sortir très vite, parce que je crois que la « main levée » étant plus rapide, on n'attendra pas le retour. C'est un gag, mais la réglementation n'est pas encore, je dirais, très opérationnelle sur le sujet.

Pour cette constitution, j'ai devancé l'ordre du jour : Ange Musso.

**N° 23/07/028 CONSTITUTION ET MODALITES DE COMPOSITION
DES COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODIFICATION DE LA
DELIBERATION N°20/07/8 DU 15 JUILLET 2020**

M. MUSSO.- Les différentes commissions ont un peu été revues. On respecte toujours le principe de représentation proportionnelle, donc on modifie la délibération du 15 juillet 2020 et les Commissions suivantes sont créées :

- « Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche »,
- « Eau et Assainissement »,
- « Ports »,
- « Inondations et PAPI ».

Les Commissions suivantes conservent leur dénomination et leur composition initiales, mais leur champ d'intervention est modifié comme suit :

- Mobilités : la thématique « ports » est retirée de la Commission.
- Aménagement du territoire, planification et stratégie foncière : les thématiques portées par la Commission « Espaces publics et proximité » sont rattachées à la Commission.

La Commission des Espaces publics est supprimée.

M. LE PRESIDENT.- C'est un toilettage qui a été opéré en fonction du renouvellement et de l'adjonction aussi d'un Vice-Président. S'il n'y a pas d'opposition, je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 5 Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier
CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M.
Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie. C'est donc adopté.

Modalités de dépôt des listes relatives à l'élection des membres.

**N° 23/07/029 COMMISSIONS METROPOLITAINES - MODALITES DE
DEPOT DES LISTES RELATIVES A L'ELECTION DES MEMBRES**

M. MUSSO.- Pour les quatre Commissions créées (« Agriculture, Forêt, Aquaculture et Pêche », « Eau et Assainissement », « Ports », « Inondations et PAPI ») la composition des différentes Commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des Elus au sein de l'assemblée. Les membres des Commissions existantes ont

désormais la possibilité de solliciter un ajustement en cas de souhait d'évolution.

M. LE PRESIDENT.- On ouvre la possibilité pour les Conseillers métropolitains de changer éventuellement de Commission s'ils le souhaitent, à l'expérience, simplement il faut qu'ils trouvent un partenaire pour faire le parcours en sens inverse, pour que l'on puisse satisfaire en composition des Commissions. C'est une précision que je voulais donner.

Sur cette délibération, je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 75

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 Mme Basma BOUCHKARA, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Modification de la délibération du 10 décembre 2019 sur le transfert des biens immobiliers appartenant à la ville d'Hyères vers la Métropole.

**N° 23/07/030 MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 19/12/495
DU 10 DECEMBRE 2019 ADOPTANT LES PROCES-VERBAUX DE
TRANSFERT DES BIENS IMMOBILIERS APPARTENANT A LA VILLE DE
HYERES-LES-PALMIERS A LA METROPOLE**

M. MUSSO.- On le fait pour toutes les communes, c'est un ajustement en fonction des transferts de la ville d'Hyères vers la Métropole et on aura encore une délibération pour l'annexe 3 « État de l'actif transféré » parce qu'il est en cours de finalisation.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ? Une abstention.

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

La délibération n°31. C'est là que l'on va sans doute commencer nos déplacements...

Désignation d'un représentant de la Métropole Toulon Provence Méditerranée au sein de la Maison de l'Emploi. Monsieur Cavanna.

(Sortie de la salle de Mme Geneviève Levy)

N° 23/07/031 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSOCIATION MAISON DE L'EMPLOI TOULON PROVENCE MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Plusieurs délibérations qui visent à remplacer Madame Josée Massi dans certaines structures, ici l'Association Maison de l'Emploi. Il vous est proposé Madame Geneviève LEVY et, si tout le monde en est d'accord, nous pouvons procéder à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 Mme Geneviève LEVY, Mme Josée MASSI

(Adoption à l'unanimité).

Merci.

(Retour dans la salle de Mme Geneviève Levy)

Madame Levy peut revenir, mais je préviens Mme Layec, Mme Jouve et M. Cazaux qu'ils doivent se préparer à sortir de la salle pour la prochaine délibération. Monsieur Cavanna.

(Mesdames Amandine LAYEC, Corinne JOUVE et Monsieur Patrice CAZAUX sortent de la salle).

N° 23/07/032 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DU LYCEE DUMONT D'URVILLE, DES COLLEGES MAURICE RAVEL ET PEIRESC ET LEP CLARET - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Merci. Il s'agit là de la présence de Madame Josée Massi au sein de différentes structures scolaires, il s'agit de la remplacer, et il vous est proposé :

- Mme Amandine LAYEC, au Lycée Dumont D'Urville
- Mme Amandine LAYEC au Collège Maurice Ravel
- Mme Corinne JOUVE au Collège Peiresc
- et M. Patrice CAZAUX au LEP Claret.

Si tout le monde en est d'accord, on peut voter à main levée.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 4 Mme Amandine LAYEC, Mme Corinne JOUVE, M. Patrice CAZAUX, Mme Valérie MONDONE

(Adoption à l'unanimité).

Ils peuvent être aussitôt réintégrés, pendant que Mme Pin sort par anticipation, c'est la représentation au Conseil d'administration de Toulon Habitat.

(Retour dans la salle de Mme Amandine Layec, Mme Corinne Jouve, M. Patrice Cazaux)

(Sortie de la salle de Mme Virginie Pin)

N° 23/07/033 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TOULON HABITAT MEDITERRANEE - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Il s'agit de remplacer Madame Josée Massi par Madame Virginie PIN. Si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 Mme Virginie PIN

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Pin)

Madame Andreotti doit sortir pour la prochaine délibération. Je m'excuse, je suis directif. Je vous en prie, Monsieur Cavanna.

(Sortie de la salle de Mme Dominique Andreotti)

N° 23/07/034 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DU CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL TOULON/LA SEYNE (CHITS) - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- C'est toujours le remplacement de Madame Josée Massi, cette fois au sein du CHITS, par Madame ANDREOTTI et, si vous en êtes d'accord, nous pouvons voter à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Dominique Andreotti)

Monsieur Vincent va sortir, puisque l'on va délibérer sur l'ANEL.

(Sortie de la salle de M. Gilles Vincent)

N° 23/07/035 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS LITTORAUX (ANEL)

M. CAVANNA.- Il est proposé que Monsieur VINCENT représente la Métropole au sein de l'ANEL ; si vous en êtes d'accord, on peut voter à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Je dis volontiers que c'est une super Association l'ANEL, je veux dire au niveau du service juridique et pour tout ce qui concerne le littoral, les plages, etc., c'est vraiment un cabinet d'instruction tout à fait remarquable et qui est très utile aux communes.

Qui est pour M. Vincent ? Pas d'abstention, pas d'opposition ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Jean-David MARION, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 M. Gilles VINCENT

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de M. Gilles Vincent)

Madame Levy va sortir pour la prochaine délibération. Monsieur Cavanna.

(Sortie de la salle de Mme Geneviève Levy)

**N° 23/07/036 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT ET
RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION DE LA METROPOLE TOULON
PROVENCE MEDITERRANEE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES
CYCLABLES ET MARCHABLES**

M. CAVANNA.- Il vous est proposé d'adhérer au Club des villes et territoires cyclables et marchables.

M. LE PRESIDENT.- Si on peut changer le terme de marchable, c'est horrible !

M. CAVANNA.- Oui, ce n'est pas très heureux, et au-delà de l'adhésion à cette Association, de désigner notre représentant et il vous est proposé Madame LEVY.

M. LE PRESIDENT.- Très bien, je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 Mme Geneviève LEVY, Madame Josée MASSI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Levy)

Modification pour les déchets de la délibération et désignation des représentants suppléants qui ne sont pas obligés de sortir, après une analyse juridique approfondie de Monsieur Claude Weisse ; c'est bien, parce qu'il y en a beaucoup ! Monsieur Cavanna.

N° 23/07/037 DECHETS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°18/03/92 DU 27 MARS 2018 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS SUPPLEANTS A LA COMMISSION CONSULTATIVE DU PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

M. CAVANNA.- Merci. Les douze représentants suppléants au sein de cette Commission consultative sont :

- Messieurs Pierre BONNEFOY, Mesdames MARINO Edwige, EMERIC Jean Pierre, VEYRAT-MASSON Béatrice, ROUX Bernard, TONELLI Joël, STASSINOS Hervé, CHOUQUET Franck, BENEVENTI Robert, MINNITI Joseph, SINQUIN Christine et MASCARO Érick.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Puisque l'on a essayé de comprendre les explications de l'intéressé hier, chaque fois que c'est une désignation dans une structure qui est d'obédience métropolitaine il n'y a pas à sortir, puisque cela fait partie un peu du métier et de la mission, quand en revanche c'est une représentation dans une institution ou une Collectivité extérieure, il faut éviter le conflit d'intérêts et sortir. C'est ce que j'ai compris.

Désignation d'un représentant de TPM à l'Association Peiresc.

Monsieur Cavanna.

(Sortie de la salle de Mme Corinne Jouve)

N° 23/07/038 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TPM AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION 'RELAIS SOCIO-CULTUREL PEIRESC'

M. CAVANNA.- Association « Relais Socio-Culturel Peiresc », et il vous est proposé la candidature de Madame Corinne JOUVE.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 Mme Corinne JOUVE

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Jouve)

Madame Jouve va pouvoir réintégrer, et on passe à un représentant de TPM au Syndicat de l'Eygoutier.

N° 23/07/039 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'EYGOUTIER - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Il s'agit de remplacer Monsieur Christian Simon par Madame Anne-Marie METAL.

M. SIMON.- Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Tu n'es pas obligé de sortir, c'est l'interprétation de Claude Weisse ! Qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

M. SIMON.- Monsieur le Président, s'il vous plaît, je voudrais dire deux mots pour expliquer pourquoi j'ai démissionné de la Présidence du Syndicat de l'Eygoutier, avec beaucoup de peine ; tout simplement, vous savez que j'ai été

élu Conseiller départemental et que Monsieur le Président du Conseil départemental m'a chargé de missions importantes au sein du Département.

Je tenais à remercier d'abord tous les Maires sur la précédente mandature qui ont accepté de voter la GEMAPI, remercier tous les membres du Conseil d'administration de l'Eygoutier qui m'ont fait confiance dans le travail que nous avons exécuté depuis neuf ans, nous avons réalisé beaucoup d'études, mais maintenant beaucoup de travaux, notamment sur La Valette, sur La Garde et sur Toulon aussi.

Je tiens vraiment à remercier tout le monde pour le travail qui a été fait, et bien sûr tous les services de TPM qui m'ont apporté leur expertise. J'en profite pour élargir aussi, puisque je ne vais plus m'occuper du PAPI, pour remercier tous les agents qui ont travaillé sur ces dossiers. Le PAPI est prêt, puisqu'il devrait être labellisé très prochainement, donc je pense que le travail qui a été réalisé était d'une importance majeure, malheureusement cela ne correspond pas à ce que l'on disait tout à l'heure sur le manque d'eau, puisque là, c'est trop d'eau, trop rapidement ! Merci.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Cavanna.

N° 23/07/040 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL DE COORDINATION INTERPORTUAIRE ET LOGISTIQUE MEDITERRANEE RHONE SAONE ET PARTICIPATION AU SCHEMA DIRECTEUR AXE MER

M. CAVANNA.- Il s'agit de désigner un représentant de TPM au sein du Conseil de coordination interportuaire et logistique Méditerranée Rhône Saône ; il vous est proposé la candidature de Monsieur Francis ROUX.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 **M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Madame Edwige Marino et Monsieur Gilles Vincent doivent sortir ; Parc de Port-Cros.

(Sortie de la salle de M. Gilles Vincent et Mme Edwige Marino)

N° 23/07/041 DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU PARC NATIONAL DE PORT-CROS - REMPLACEMENT DE DELEGUES

M. CAVANNA.- Il s'agit de désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein du Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros et il vous est proposé :

- Monsieur VINCENT, en tant que membre titulaire,
- Madame MARINO en tant que suppléante.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 6 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 M. Gilles VINCENT, Mme Edwige MARINO

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de M. Gilles Vincent et Mme Edwige Marino)

On va passer à la délibération n° 42, et c'est M. Cavanna qui la présente.

(Sortie du Président M. Giran qui laisse la présidence de séance à M. Cavanna ; sortie de M. Hervé Stassinou)

N° 23/07/042 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA REGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR "RisingSUD" - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Monsieur le Président et Monsieur Stassinou sont sortis.

Il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au Conseil d'administration de l'Agence de développement économique de la Région Sud, dite RisingSUD ; il vous est proposé de désigner :

- M. Hervé STASSINOS en qualité de membre suppléant,
- M. Jean-Pierre GIRAN en qualité de titulaire.

Si vous en êtes d'accord, nous pouvons procéder au vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : M. Jean-Pierre GIRAN, M. Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie. Monsieur Jean-Pierre Giran est désigné comme représentant titulaire et M. Stassinos comme représentant suppléant. Il est demandé à Monsieur Stassinos de réintégrer sa place et demandé à Monsieur Latil de ne pas prendre part au vote et de sortir de la salle pour la délibération suivante.

(Retour dans la salle de M. Hervé Stassinos et du Président M. Giran)

N° 23/07/043 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC "GRAND PRIX DU CASTELLET"

(Sortie de la salle de M. Arnaud Latil)

M. CAVANNA.- Il s'agit de désigner les représentants de la Métropole au sein du Conseil d'administration du GIP « Grand Prix du Castellet » et plus précisément :

- au Conseil d'administration, M. Jean-Pierre GIRAN,
- à l'Assemblée générale, M. Jean-Pierre GIRAN et M. Arnaud LATIL,
- à la Commission d'appel d'offres, M. Arnaud LATIL.

Si tout le monde en est d'accord, on peut procéder à main levée.

Oui, Monsieur ?

M. NAVARRANNE.- Simplement, Monsieur le Vice-président, c'est juste pour nous l'occasion, mais alors c'est vrai que la démarche juridique de les faire

sortir avant même leur nomination me coupe un peu l'effet puisque je ne vois pas le conflit d'intérêts avant même leur nomination dans les organismes, mais simplement sur le Groupement d'intérêt du Grand Prix du Castellet, une demande particulière qui leur est faite : peut-être de nous faire un retour de l'étude sur l'état financier de ce groupement.

Il y a eu beaucoup de débats médiatiques et d'échanges médiatiques et c'est vrai qu'il serait appréciable, peut-être pour une assemblée plénière suivante, d'avoir un état de la situation de ce groupement d'intérêt public auquel notre Métropole a toute sa part, mais aussi les autres Collectivités locales comme le Département ou la Région, pour connaître vraiment la situation de ce GIP et l'avenir que nous pourrions en faire et le coût éventuel que nous aurions à assumer.

Je vous fais le porte-parole de cette demande pour nos membres qui seront donc élus suite au vote. Je vous remercie.

M. CAVANNA.- Je peux donner la parole au Président Masson.

M. MASSON.- Merci, Monsieur le Président de séance.

Quelques éléments de réponse, puisque c'est un dossier que je connais un peu. Le GIP nous a informés à la fin de l'année 2022, mais d'abord on a eu l'information par la presse que le Grand Prix était annulé, confirmé ensuite par le Président du GIP, puis on a été informé qu'il y avait un déficit de 27 M€ à quelques millions près ; aujourd'hui, on ne sait pas.

Il y a eu une Assemblée générale en février pour prononcer la dissolution du GIP ; les actionnaires du Département du Var, à savoir le Conseil départemental, la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume se sont opposés à la dissolution et ont demandé qu'un audit soit réalisé par un cabinet extérieur. Comme nous avons une minorité de blocage, cinq voix sur quinze, un tiers, c'était la minorité de blocage, nos demandes ont été suivies d'effet, c'est-à-dire qu'il a été acté de ne pas dissoudre le GIP à ce moment-là.

Il a été acté par ailleurs, effectivement, de faire un audit du Groupement d'intérêt public. Il a fallu évidemment faire des consultations, désigner un cabinet ; ils sont deux, mais je ne voudrais pas les citer pour ne pas me tromper. Ce cabinet est en cours d'examen du dossier et, normalement, on devrait avoir les résultats à la fin du mois de juillet, a priori. Une fois que nous aurons les résultats de cet audit et que nous serons en mesure de les examiner, nous pourrions à ce moment-là prononcer la dissolution du GIP et donc la liquidation. Pour autant, tant que l'on n'a pas les chiffres ni les explications, je pense qu'il est légitime, même si l'on doit contribuer à ce déficit, il est légitime de savoir pourquoi et comment ce déficit s'est constitué. Voilà la situation résumée.

Je voudrais dire que la Métropole, le Département et la Communauté Sud Sainte Baume se sont montrés précisément très responsables, puisque refusant d'aller trop vite et souhaitant avoir un examen complet des comptes avant d'aller plus loin dans la démarche de dissolution et de liquidation.

M. NAVARRANNE.- Simplement, est-ce qu'il vous apparaît possible qu'une information soit fournie aux Elus métropolitains avant la prise de décision, même si c'est vrai que 1) les périodes seront peut-être contraintes, je ne sais pas si l'on se réunira d'ici là, et 2) tous les éléments ne sont peut-être pas communicables ?

M. MASSON.- Evidemment, avec l'accord du Président, toute la lumière sera faite et les Collectivités seront transparentes sur la situation. Aujourd'hui, on ne peut pas présager des réponses, d'être plus précis sur les réponses que l'on ne connaît pas nous-mêmes.

M. LE PRESIDENT.- Vous nous autoriserez à lire l'audit quand il sera fait, mais il sera public et diffusé aux membres du Conseil métropolitain, il n'y a aucun problème. On a, en transparence, une décision collective qui a été prise par le Département et nous-mêmes, et je crois que le Président Masson a bien résumé les choses : y voir clair avant de décider. Pour l'instant, la clarté n'est pas totale, donc l'audit était bienvenu. Tout ce que l'on peut espérer, c'est que les résultats de l'audit soient les plus rapides possibles, de telle façon que l'on puisse enclencher la deuxième phase.

Je sors.

(Sortie du Président M. Giran qui laisse la Présidence de séance à M. Cavanna)

M. CAVANNA.- Mes chers collègues, il nous faut voter sur la représentation de TPM au sein de ce GIP. Si tout le monde en est d'accord, on peut voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

(Vote à main levée)

POUR : 70

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 M. Jean-Pierre GIRAN, M. Arnaud LATIL.

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie et vous pouvez demander à M. Giran et à M. Latil de réintégrer leur place.

(Retour dans la salle de M. Jean-Pierre Giran qui reprend la Présidence, et de M. Arnaud Latil)

M. LE PRESIDENT.- C'est le représentant de la Métropole à l'Assemblée générale de l'AVUF, l'Association des villes universitaires de France. Monsieur Cavanna.

(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon)

N° 23/07/044 DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AVUF - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE

M. CAVANNA.- Il nous est demandé de désigner un représentant suppléant, Madame Josy CHAMBON, à l'Assemblée générale de l'AVUF et on propose comme titulaire Madame Josée MASSI.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 69

CONTRE : 0

ABSTENTION : 8 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 Mme Josée MASSI, Mme Josy CHAMBON

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon)

Il est demandé à Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Turbatte, Mme Mondone et Mme Pin de s'absenter pour la désignation des représentants à VAD, Var Aménagement Développement.

(Sortie de la salle de Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Magali Turbatte, Mme Valérie Mondone et Mme Virginie Pin)

N°23/07/045 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE VAR AMENAGEMENT DEVELOPPEMENT (VAD) - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°20/12/316 DU CONSEIL METROPOLITAIN EN DATE DU 15/12/2020

M. CAVANNA.- Quatre candidatures nous sont proposées :

- Mme PASQUALI-CERNY, Mme TURBATTE, Mme MONDONE et Mme PIN.

Si tout le monde en est d'accord, nous pouvons voter à main levée.

M. LE PRESIDENT.- Qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 67

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 5 Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Magali TURBATTE, Mme Valérie MONDONE, Mme Virginie PIN, Mme Pascale JANVIER

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Audrey Pasquali-Cerny, Mme Magali Turbatte, Mme Valérie Mondone et Mme Virginie Pin)

Merci, Robert.

La parole est à M. Stassinos pour l'approbation des modifications des statuts de l'Office intercommunal de Tourisme Provence Méditerranée.

N° 23/07/046 APPROBATION DES MODIFICATIONS N°2 DES STATUTS DE L'OFFICE INTERCOMMUNAL DE TOURISME PROVENCE MEDITERRANEE - CHANGEMENT DU NOM ET CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL

M. STASSINOS.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit d'une modification mineure, mais hautement symbolique, de changer la dénomination de l'Office intercommunal en Office métropolitain, pour bien affirmer le caractère métropolitain de l'Office de Tourisme. C'est associé à un changement

d'adresse, puisqu'il sera maintenant place Raspail à Toulon. Monsieur le Président, j'en ai fini avec ma présentation.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 78

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Exploitation d'activités de bains de mer, l'Ayguade à Hyères.

Monsieur Cavanna.

**N° 23/07/047 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR
LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE
A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

M. CAVANNA.- Le lot de plage n° 1 est exploité jusqu'au 31 octobre 2024, il faut adopter le principe du recours à une DSP pour relancer la procédure relative à ce lot.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Même choix du mode de gestion, toujours à Hyères, toujours à l'Ayguade, pour le lot n° 3.

**N° 23/07/048 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR
LE LOT N°3 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE L'AYGUADE
A HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

M. CAVANNA.- C'est le lot n° 3.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : même vote ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Activités de bains de mer, plage des Salins à Hyères.

**N° 23/07/049 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR
LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DES SALINS A
HYERES-LES-PALMIERS - CHOIX DU MODE DE GESTION**

M. CAVANNA.- C'est le lot n° 1, toujours exploité jusqu'en 2024, et on pose le principe du recours à la DSP pour relancer ce lot.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

**ABSTENTION : 3 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile
MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

A Six-Fours, la Coudoulière.

N° 23/07/050 EXPLOITATION D'ACTIVITES DE BAINS DE MER SUR LE LOT N°1 DE LA CONCESSION DE PLAGE NATURELLE DE LA COUDOULIERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES - CHOIX DU MODE DE GESTION

M. CAVANNA.- Même chose pour le lot n° 1 de la plage de la Coudoulière, pour le recours à une DSP.

M. LE PRESIDENT.- Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Merci, Robert Cavanna.

La parole est à Gilles Vincent pour la tarification des déchets ménagers.

N° 23/07/051 DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES - TARIFICATION 2023 DE LA REDEVANCE SPECIALE POUR LES PROFESSIONNELS SUR LE TERRITOIRE DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, comme vous le savez, la Métropole est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers, et donc, comme tous les EPCI en France elle a la possibilité de mettre en place une redevance spéciale pour les professionnels. Cette redevance n'est pas obligatoire, c'est-à-dire que les professionnels peuvent la refuser, mais dans ce cas la Métropole ne collectera pas les déchets.

Un tarif a été calculé, je dirais, au prix coûtant et, au-delà d'une quantité de déchets qui est de 1 320 litres hebdomadaires mis à disposition, nous devons facturer au prix coûtant aux professionnels la collecte et le traitement de leurs déchets. Vous avez dans la délibération un coût de traitement suivant le nombre de collectes qui est effectué dans la semaine, soit un jour par semaine jusqu'à sept jours par semaine ; vous avez ensuite un coût pour les campings qui est annexé à votre délibération.

Il faut savoir que de ce montant est diminué le montant de la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères que tous les professionnels paient.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Basma BOUCHKARA, M. Jean-David MARION, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Contrat d'objectifs avec l'ADEME ; Monsieur Vincent.

(M. Jean-David MARION quitte la salle)

N° 23/07/052 CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL AVEC L'AGENCE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE (ADEME) 2023-2027 - LABELLISATION TERRITOIRE ENGAGE POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE - LANCEMENT DE LA DEMARCHE

M. VINCENT.- Monsieur le Président, mes chers Collègues, il s'agit d'un contrat qui sera signé entre l'ADEME et nous, visant à dynamiser les actions territoriales, transversales en matière de climat, air, énergie et d'économie circulaire. Ce contrat est composé de deux phases :

- une phase qui durera 48 mois, une autre 18 mois.

Le montant de ce contrat est de 400 000 € et l'ADEME participera à hauteur de 350 000 €.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Le Plan des transports scolaires, année scolaire 2023/2024.
Madame Geneviève Levy.

N° 23/07/053 PLAN DES TRANSPORTS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président.

Comme vous le savez, nous avons changé de délégataire pour le service public de transport terrestre et maritime des voyageurs de la Métropole et cette DSP a été confiée à la société RD TPM depuis le 1^{er} mai 2023.

La présente délibération prend en compte plusieurs points (demande de modifications de services / transports scolaires de la régie du Pradet), et les éventuels réajustements de services sont traités dans le cadre des dispositions de la convention.

Il convient donc d'accepter la liste des services de transports scolaires pour l'année scolaire 2023/2024 et d'en autoriser le financement.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 73

CONTRE : 0

ABSTENTION : 5 M. Gilles BALDACCHINO, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je demande, pour la prochaine délibération aux Conseillers départementaux Madame Bernardini, Madame Bicaïs, Madame Mondone, Madame Rialland, Monsieur Albertini, Monsieur Beneventi, Monsieur Bonnet, Monsieur Masson, Monsieur Moreno, Monsieur Roux et Monsieur Simon de quitter temporairement la salle et je donne la parole à Geneviève Levy.

(Sortie de la salle de Mme Véronique Bernardini, Mme Nathalie Bicaïs, Mme Valérie Mondone, Mme Valérie Rialland, M. Thierry Albertini, M. Robert Beneventi, M. Laurent Bonnet, M. Jean-Louis Masson, M. Christophe Moreno, M. Francis Roux et M. Christian Simon)

N° 23/07/054 CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA METROPOLE TPM, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE AUX MODALITES TARIFAIRES DESTINEES A L'INSERTION DES BENEFICAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE POUR L'ANNEE 2023 (MAI A DECEMBRE) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Merci. Pour cette délibération, il s'agit de conclure, pour la période du 1^{er} mai au 31 décembre 2023, une nouvelle convention de partenariat financier entre le Conseil départemental du Var, la société RD TPM et la

Métropole pour la tarification sociale applicable aux personnes bénéficiant du RSA dans une démarche d'insertion.

Je rappelle que le Département du Var a 15 000 titulaires du RSA qui sont recensés dont 1 200 utilisent le réseau Mistral.

M. LE PRESIDENT.- Très bien. Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 64

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :13 Mme Véronique BERNARDINI, Mme Nathalie BICAIS, Mme Valérie MONDONE, Mme Valérie RIALLAND, M. Thierry ALBERTINI, M. Robert BENEVENTI, M. Laurent BONNET, M. Jean-Louis MASSON, M. Christophe MORENO, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, M. Mohamed MAHALI, Mme Josée MASSI

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Véronique Bernardini, Mme Nathalie Bicaïs, Mme Valérie Mondone, Mme Valérie Rialland, M. Thierry Albertini, M. Robert Beneventi, M. Laurent Bonnet, M. Jean-Louis Masson, M. Christophe Moreno, M. Francis Roux et M. Christian Simon)

Doivent quitter la salle temporairement : Madame Josy Chambon, Madame Edwige Marino, Madame Virginie Pin, Monsieur Jean-Pierre Colin, Monsieur Mohamed Mahali, Monsieur Amaury Navarranne et Monsieur Hervé Stassinis, puisqu'il est question d'une convention avec la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinis)

**N° 23/07/055 CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE
ENTRE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET LA
METROPOLE TOULON MEDITERRANEE POUR L'ORGANISATION DE
SERVICES DE TRANSPORT EN DEHORS DU PERIMETRE
METROPOLITAIN - AUTORISATION DE SIGNATURE**

Mme LEVY.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une délibération importante qui intéresse un certain nombre d'habitants du secteur ouest de la Métropole. La ligne interurbaine Ollioules-Sanary a été supprimée en 2016 pour défaut de fréquentation et, conformément aux objectifs

inscrits dans le PDU parmi lesquels l'amélioration du cadre de vie et la mise en place d'actions visant à diminuer l'utilisation de la voiture au profit des transports en commun, la Métropole et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume souhaitent recréer la desserte de la gare d'Ollioules-Sanary limitrophe aux deux territoires. Cette desserte pourrait s'effectuer par une extension des lignes du réseau Mistral, avec des prises en charge et déposes de voyageurs sur la Commune de Sanary.

Ce tracé étant toujours considéré comme interurbain, il convient de rétablir au préalable une convention de délégation de compétence entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole pour la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 août 2026.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ? Abstentions ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6 Mme Josy CHAMBON, Mme Edwige MARINO, Mme Virginie PIN, M. Mohamed MAHALI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinos)

Les intéressés peuvent intégrer leur place et on passe à une convention de coopération avec la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume.

N° 23/07/056 CONVENTION DE COOPERATION DES TRANSPORTS PUBLICS URBAINS ENTRE LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE ET LE RESEAU DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUD SAINTE-BAUME - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Monsieur le Président, c'est la suite de la précédente délibération ; la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ayant délégué à la Métropole la possibilité de réaliser la desserte que je viens d'évoquer, il convient d'établir une convention de coopération entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et la Communauté d'agglomération Sud Sainte Baume afin de convenir des modalités financières et techniques de fonctionnement de ce service entre les deux Collectivités.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Qui est pour ? Pas d'abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 77

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Doivent quitter la salle : Madame Josy Chambon, Madame Edwige Marino, Madame Virginie Pin, Monsieur Jean-Pierre Colin, Monsieur Mohamed Mahali, Monsieur Amaury Navarranne et Monsieur Hervé Stassinos, c'est-à-dire les Conseillers régionaux. C'est une convention quadripartite avec la Région, la Métropole, la SNCF et la société RD TPM.

(Sortie de la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinos)

N° 23/07/057 CONVENTION QUADRIPARTITE AVEC LA REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, LA METROPOLE TPM, LA SNCF ET LA SOCIETE RD TPM RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UNE TARIFICATION COMBINEE "TER ZOU! MENSUEL + RESEAU MISTRAL" et "TER ZOU! ANNUEL + RESEAU MISTRAL" - AUTORISATION DE SIGNATURE

Mme LEVY.- Effectivement, c'est la Région et la Métropole, autorités organisatrices de la mobilité, souhaitent favoriser et faciliter l'utilisation successive des transports en commun dont elles ont la responsabilité. Il s'agit d'inciter le report modal des usagers qui se déplacent quotidiennement sur le territoire métropolitain, conformément aux objectifs inscrits dans le PDU. La Région et la Métropole ont donc mis à disposition des usagers des transports collectifs deux abonnements combinés qui permettent la libre circulation sur un trajet TER désigné ainsi que sur le réseau de transport Mistral de l'agglomération à une tarification attractive, la réduction étant prise en charge à parts égales par les deux délégataires de chacune des autorités organisatrices.

M. LE PRESIDENT.- Merci beaucoup. Madame Muschotti.

Mme MUSCHOTTI.- Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, voilà une délibération que, évidemment, je vais voter parce que, enfin, les usagers des transports publics de notre Métropole vont pouvoir profiter d'un abonnement commun (Mistral-Zou) qui permettra à ces mêmes usagers de la Métropole de faire des économies. Enfin, car cela aurait dû être une réalité depuis bien, bien longtemps, puisqu'il aura fallu plus de huit ans pour la mettre en œuvre dans notre Métropole.

Un tel abonnement commun Bus +TER a déjà vu le jour en février 2018 dans les Bouches-du-Rhône sous le nom de « pass intégral » et depuis 2020 dans le 06, sous le nom du « Pass Sud d'Azur » et bien avant sous d'autres appellations sur ces territoires et à Marseille. Le retard dans notre Métropole ne semble donc pas être imputé à la Région. Si, aujourd'hui, ce retard est rattrapé au niveau de l'abonnement commun « TER + Mistral », il reste maintenant un enjeu majeur, celui de l'adaptation du réseau Mistral au réseau TER.

J'ai à de nombreuses reprises ici même abordé la question de l'intermodalité de nos réseaux de transport, c'est-à-dire l'utilisation de plusieurs modes de transport au cours d'un même déplacement ; ce réseau de TER Zou sera amélioré à terme, avec la mise en place du RER Toulonnais, ce RER qui est déjà une réalité, puisque vous le rappeliez, il y a aujourd'hui plus de 30 trains qui circulent par jour entre les gares d'Ollioules, La Seyne, Toulon, Sainte-Musse, La Garde et la gare de la Pauline, qui permettent de se déplacer très rapidement. Mais c'est là que l'on peut souligner l'inadaptation du réseau Mistral au réseau performant Zou car très peu d'usagers pourront, en l'état, profiter de cet abonnement commun.

Savez-vous, chers Collègues, combien de lignes de bus Mistral passent par la gare de La Seyne ? Seulement une qui est la ligne qui dessert Six-Fours ; de Hyères ? Quatre seulement, puisque la grosse majorité des lignes Mistral desservant Hyères ne passent pas par la gare d'Hyères ; la nouvelle halte Sainte Musse n'a pas de ligne de bus qui permette de rejoindre le centre et le nord de La Valette, et cette nouvelle halte n'a pas non plus de parking, du coup les usagers saturent celui de l'hôpital ; les habitants du Pradet et de Carqueiranne peuvent emprunter les lignes 91 et 92 qui passent devant la gare de La Garde, mais les arrêts de bus de ces deux lignes jumelles sont situés à 300 mètres de la gare de La Garde.

Effectivement, nous pouvons faire mieux en matière d'intermodalité ! Quand les bus Mistral passent par les gares, il n'y a en fait pratiquement pas de coordination horaire entre les TER Zou et les bus Mistral.

Monsieur le Président, vous qui êtes également Maire d'Hyères, est-ce que vous savez combien de temps il vous faut attendre un bus à destination des hôpitaux de Léon Bérard, Pomponiana et San Salvador si vous arrivez à la gare d'Hyères par le TER provenant de Toulon à 17 h 56, soit par exemple en rentrant de son travail pour aller rendre visite à une personne hospitalisée ? C'est le bus ligne 39 qui va pouvoir venir vous récupérer 37 minutes après ! C'est vraiment le sujet que nous devons régler le plus rapidement possible.

Autre exemple très concret, celui des habitants de La Garde ou d'Hyères ou même, voyons un peu plus loin au-delà de notre Métropole, ceux de Solliès, de Cuers ou de Saint-Cyr qui travaillent à la base navale qui est le premier employeur local, ou ceux qui veulent se rendre au stade Mayol : ils prennent le TER Zou, ils arrivent jusqu'à la gare principale de Toulon et n'ont pas de bus ou de navettes régulières.

Au vu de la situation des axes routiers, nous pourrions vraiment travailler sur l'idée très séduisante des téléphériques urbains. Les villes du monde entier en reconnaissent le potentiel ; non seulement ils sont utiles sur les terrains accidentés, lorsque les voies ferrées ou les tramways sont difficiles à construire (et je ne rouverte pas le sujet tramway, même si j'en reste toujours extrêmement convaincue, même si on m'expliquait il y a encore peu de temps que les experts qui en avaient conclu à ce mode de transport ne voyaient pas la réalité en face), en tout cas, ce sont des idées qui peuvent être complètement exploitées, parce que les téléphériques peuvent aussi contribuer à combler les défauts de réseaux de transport routier et de relier les communautés périphériques à la ville-centre.

D'autres villes ou Métropoles ont lancé des projets aériens et relativement peu coûteux autour de nous, comme à Toulouse, à Nice, à Marseille aéroport, à Grenoble, à Créteil, Ajaccio ou à Gênes en Italie. Vous pouvez le constater, point de polémique ou d'attaque partisane dans mes propos, je veux partager une vision pour la Métropole, une vision qui la projette dans ce siècle et qui la rende exemplaire pour que nous devenions, et avec fierté, une référence en la matière.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci. Deux commentaires : le premier, c'est que c'est une reconduction, cette convention. On avait peut-être pris du retard, mais c'est quatre ans et pas huit ans, c'est important, c'est la moitié, ça lève la moitié de l'intérêt de l'intervention.

Après, 37 minutes, honnêtement, la prochaine fois, on prend le bus ensemble, je ne suis pas sûr que ce soit vous qui l'ayez pris. C'est vrai ? Vous poussez quand même la conscience métropolitaine à prendre tous les bus ? Bravo ! Écoutez, moi, je vous félicite, mais ce que je voulais vous dire, c'est que si nous insistons à ce point sur le pôle d'échange multimodal, c'est pour avoir justement un rayonnement à partir de la gare d'Hyères et sur l'ensemble de la commune qui améliore le maillage. C'est cela notre priorité aujourd'hui.

Sur cette convention tripartite, Madame Levy peut-être ?

Mme LEVY.- Simplement, Monsieur le Président, je pense que l'on est vraiment dans une démarche active et incitative sur l'intermodalité, avec quand même une augmentation de 58 %, ce qui me paraît devoir être rappelé, parce que j'ai entendu un certain nombre de contrevérités, donc je crois que c'était important aussi de le rappeler.

M. LE PRÉSIDENT.- Monsieur Chenevard, parce qu'il ne peut pas s'empêcher de parler s'agissant des transports, il a raison ! (*Rires*)

M. CHENEVARD.- Merci, Monsieur le Président.

Mes chers Collègues, dans le domaine des transports comme dans beaucoup de secteurs, il faut accepter qu'un certain nombre de choses se fassent avec, parfois, ce que l'on peut considérer comme étant des lenteurs. L'ouverture et la mise en service de la gare RER du RER métropolitain toulonnais à Sainte Musse, il a fallu quinze ans pour que nous puissions la réaliser, et deux CPER

(Contrats de Plan Etat Région) et demi. Ce sont des batailles qui sont extrêmement longues.

Aujourd'hui, et je ne doute pas que tout le monde ait regardé avec beaucoup d'attention l'organisation du PDU, et notamment l'organisation des mobilités avec le PDU et le nombre de gares qui, à l'intérieur de la Métropole et à l'extérieur de la Métropole, se mettent petit à petit en connexion avec le réseau métropolitain ; c'est à terme ce qui se fera.

Et naturellement, je ne doute pas non plus que tous ceux qui ont voté la délégation de service public du nouveau délégataire ont pu observer qu'il y a petit à petit des convergences qui se font pour que, justement, les gares concernées soient desservies par le réseau urbain.

In fine, on ne peut pas considérer qu'il y ait un retard particulier imputable à la Métropole, parce que le marché d'AMO lié au projet de délibération a été jugé infructueux, mais c'est un marché régional.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ces interventions.

Je vais mettre aux voix cette convention qui fait l'unanimité : qui est pour ? Je vous remercie. Pas d'abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 71

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 6 Mme Josy CHAMBON, Mme Edwige MARINO, Mme Virginie PIN, M. Mohamed MAHALI, M. Amaury NAVARRANNE, M. Hervé STASSINOS

(Adoption à l'unanimité).

(Retour dans la salle de Mme Josy Chambon, Mme Edwige Marino, Mme Virginie Pin, M. Amaury Navarranne et M. Hervé Stassinios)

La délibération suivante, Madame Levy toujours.

N° 23/07/058 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION DE FONCTIONNEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA

Mme LEVY.- Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence « Parcs et aires de stationnement » a été transférée à la Métropole, cependant ce transfert foncier du parking Gambetta entre la commune d'Hyères et la Métropole n'étant pas réalisé à ce jour, il convient de régulariser les dépenses engagées sur le volume

du parking Gambetta faisant partie de la copropriété du centre Olbia. Les charges afférentes prises en charge par la commune s'élèvent à 122 856,66 €, il convient donc de rembourser cette somme à la commune.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Je mets aux voix : qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Même délibération pour le parking Gambetta.

N° 23/07/059 REMBOURSEMENT A LA COMMUNE DE HYERES-LES-PALMIERS DE FRAIS SUPPORTES EN 2022 POUR LE COMPTE DE LA METROPOLE – SECTION D'INVESTISSEMENT - PARKING GAMBETTA COPROPRIETE OLBIA

Mme LEVY.- C'est exactement la même chose : il convient de rembourser à la commune d'Hyères la somme de 310 018,90 € pour l'année 2022.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Qui est pour ? Abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 74

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4 M. Gilles BALDACCHINO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Rapport annuel d'activité de délégation de service public pour le port de Toulon.
Monsieur Cavanna.

N° 23/07/060 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION PLAISANCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

La Chambre de Commerce est notre concessionnaire dans le cadre de l'activité Plaisance et, à ce titre, elle nous a transmis le rapport pour l'année 2021. Il vous est proposé simplement de prendre acte de la transmission de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- On prend acte !

A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport visé dans la délibération ci-dessus.

Mme Rachel ROUSSEL s'abstient.

M. LE PRESIDENT.- De la même façon, rapport annuel d'activité pour la Seyne/Brégaillon.

N° 23/07/061 RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONCESSION COMMERCE DU PORT DE TOULON - LA SEYNE/BREGAILLON - 2021

M. CAVANNA.- C'est la même chose pour la concession Commerce : nous prenons acte de la présentation et de la transmission de ce rapport.

M. LE PRESIDENT.- On l'a reçu et on en prend acte.

Pardon, excusez-moi, Monsieur.

M. LEROY.- Merci, Monsieur le Président.

Chers Collègues, si j'ai bien entendu, on est bien sur le rapport du port de commerce et ce rapport a fait poser de nombreuses questions, particulièrement aux riverains des ports de Toulon. Le trafic ferry est revenu quasiment aux chiffres records de l'avant-Covid, soit 1 200 escales, toutes destinations confondues. Monsieur Falco s'était engagé à ne pas accepter d'augmentation de ce record, j'espère pour une fois que vous respecterez ses volontés.

Le branchement à quai ne sera jamais utilisé en haute saison ; toutes les nuisances reconnues par tous subsisteront pendant quatre mois (pollution de l'air, bruits, vibrations), toute l'année resteront les phases de manœuvre avec les mêmes nuisances et l'impact des véhicules transportés sur des axes importants. À propos de l'électrification des quais, il est écrit que le branchement sera obligatoire au-dessus de deux heures trente d'escale alors qu'avant on avait parlé de deux heures. Je pose cette question : pourquoi pas deux heures ?

Le fret routier affiche 475 000 tonnes, soit entre 25 000 et 28 000 camions ; à ceux-là s'ajoutent environ 8 000 voitures de loueurs corses qui transhument, c'est aussi du fret. Il nous paraît important de ne pas dépasser ces chiffres.

Pour mémoire, nous avons fait un tunnel pour plus d'un milliard d'euros pour sortir les camions du centre. Les nombreuses diffusions d'annonces sur le port et bien au-delà semblent inutiles pour guider les usagers et les riverains s'en plaignent.

On me rapporte des mesures en présence du Méga Express 5 ou des ravitailleurs à 70 ou 75 db au pied de la Corvette et jusqu'à 85 db lors de l'appareillage du Méga Express 5. Est-ce que cela vous paraît acceptable ? Vous dites avoir fait de la rade le port le plus propre de la Méditerranée et dites « pour favoriser son acceptation territoriale » ; celle-ci semble avoir dépassé ses limites avec les nuisances évoquées.

Pour conclure, c'est quoi, pour vous, un port propre ? Un port bruyant qui pollue l'air ? Au nom de tous les riverains des ports de Toulon et de l'équipe de « Toulon en Commun », j'espère que les questions soulevées seront considérées.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Monsieur Cavanna.

M. CAVANNA.- Monsieur Leroy, cette question a été envisagée puisque, comme vous l'avez rappelé, nous avons lancé l'opération sur l'électrification des quais qui a coûté plus de 20 millions d'euros. Effectivement, toutes les escales ne sont pas éligibles, si j'ose dire, à l'électrification des bateaux dans la mesure où il ne s'agit pas, comme à la maison, de brancher une prise électrique, il y a un processus qui est relativement long, d'où les escales courtes ne peuvent pas faire l'objet d'électrification.

Parallèlement, et même avant l'électrification des quais, nous avons demandé à ce que soit baissé le taux de soufre dans le fioul qui est utilisé dans la rade de Toulon, et ce en deçà des réglementations applicables.

Après, en toile de fond on peut se poser la question : est-ce qu'un port doit recevoir des bateaux ?

M. LE PRESIDENT.- Je suis allé visiter un jour la nouvelle procédure d'électrification des quais, j'ai été vraiment très impressionné et sachant que cela va réduire de 80 % la pollution engendrée, je me dis que l'on est quand même sur la voie du progrès. Il faut continuer, il ne faut pas s'arrêter là, mais c'est la bonne direction.

M. NAVARRANNE.- Monsieur le Président, oui, merci.

Sur cette même délibération, je reprendrai les éléments chiffrés qui sont avancés par le délégataire pour vous interpellier sur le sujet connexe de la zone à faibles émissions ; ce que nous dit le délégataire sur la partie port de commerce de Toulon, et je parlerai essentiellement de la partie de la ville de Toulon, notamment le rapport en nombre de bateaux et les discussions sur les chiffres, le 80 % de réduction des émissions qui est avancé est un chiffre qui est lié exclusivement aux périodes où il y aura peu de bateaux et donc, on n'est pas du tout dans les périodes d'intenses utilisations du port.

Je rejoins un peu, une fois n'est pas coutume, ce que dit Monsieur Cavanna : la difficulté d'un port, c'est à quel moment est-ce que l'on estime que l'activité pollue et donc n'est plus bonne ? Finalement, toute activité humaine est amenée à générer des pollutions de toutes sortes, même les écolos les plus extrémistes nous emmènent même à dire que les animaux eux-mêmes polluent. C'est vrai qu'il est difficile de border les choses, mais il y a des limites dans l'art du raisonnable et je souhaitais y apporter votre attention. L'ancien Président de notre Collectivité avait donné des gages assez rassurants sur la question de la ZFE et je voudrais rappeler cela : quand on voit l'activité du port de Toulon qui, quoi qu'il en soit, et même branchements à quais et même avec un nombre croissant de bateaux qui pourraient se brancher à quai, n'écarterait pas du tout les émissions, puisque n'importe quelle manœuvre ne se fera pas sur la borne électrique, mais avec des émissions, et donc porter votre attention et l'ardente défense des automobilistes qui, dans le projet de ZFE, se verraient potentiellement exclure, par exemple l'avenue de la République pour les véhicules dit les plus polluants, mais qui resteraient beaucoup moins polluants que n'importe quel bateau qui, lui, pourrait continuer à manœuvrer dans le port de Toulon avec ses émissions.

Et donc appeler votre énergique sagacité et votre raisonnable opposition que nous appelons de nos vœux au projet de ZFE, notamment dans le centre-ville de Toulon, eu égard au caractère profondément injuste de maintien d'activité qui, lui, peut s'entendre, mais qui, en comparaison, est bien plus polluant que n'importe quelle voiture, même la plus ancienne. Je vous remercie de la vigilance que vous aurez sur ce dossier-là aussi, des zones à faibles émissions. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT, - Je vous remercie également. On sera très vigilant. C'est un sujet important. D'ores et déjà on observe que si les analyses étaient faites aujourd'hui, on serait en deçà des normes requises pour mettre en place la ZFE ; c'est une observation qui ne manque pas quand même d'intérêt.

La deuxième chose, c'est qu'il y a la Loi et il y a ce que l'on pense de la Loi. Cette idée selon laquelle on pourrait interdire la circulation à certains endroits de telle façon que les plus pauvres d'entre nous seraient obligés soit d'être au chômage, soit d'acheter une voiture 20 ou 30 000 € dotée de toutes les qualités requises me paraît d'une absurdité absolue. Je crois donc que si la Loi est maintenue, vous savez que les Maires de France sont un peu vent debout contre cette hypothèse, mais nous essaierons d'être les plus raisonnables possibles, peut-être pas, comme l'avait proposé le Président Falco, en nous consacrant uniquement aux zones piétonnes, je ne suis pas sûr que ce soit un moyen de débattre suffisamment efficace, mais c'est un point de départ intéressant. En réalité, ce n'est pas partout et tout le temps. L'observation nous démontre que le mercredi, on roule mieux qu'en semaine, que le week-end, on roule mieux, sauf à certaines heures, qu'à 6 heures ou 6 h 30 du matin, c'est mieux qu'à 8 heures, que 19 heures 19 h 30, c'est mieux qu'à 17 h 30 - 18 heures, etc.

Je crois qu'il faut regarder les faits, regarder comment cela se produit et adapter éventuellement une politique à ces réalités, mais tout ce qui serait décrété comme fermeture totale d'une route toute la journée à un certain nombre de

véhicules me paraît une absurdité. J'ai demandé, et le Préfet a accepté, que nous ayons un délai pour réfléchir sur le sujet, en étant le plus raisonnable possible tout en respectant la Loi. Notre démarche est celle-là.

Nous en étions à la 61, le rapport d'activités de La Seyne-Brégailhon, on en prend acte.

A l'unanimité, il est pris acte de la présentation du rapport visé dans la délibération ci-dessus.

Mme Rachel ROUSSEL s'abstient.

Le choix du mode gestion pour l'aire de carénage de Porquerolles, Monsieur Cavanna.

N° 23/07/062 CHOIX DU MODE DE GESTION POUR L'EXPLOITATION DE L'AIRE DE CARENAGE DU PORT DE PORQUEROLLES

M. CAVANNA.- Merci, Monsieur le Président.

Nous sommes gestionnaires du port de Porquerolles et, à ce titre, nous devons aux usagers des moyens de levage et une aire de carénage. On vous propose de relancer une procédure de DSP pour l'exploitation de cette aire de carénage, c'est ce qui se fait depuis fort longtemps.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observation ? Je mets aux voix : qui est pour ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 Mme Basma BOUCHKARA, Mme Rachel ROUSSEL

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

L'adoption des statuts du Conseil d'exploitation unique regroupant la gestion des régies portuaires de la Métropole au 1^{er} janvier 2023. Monsieur Roux.

N° 23/07/063 ADOPTION DES STATUTS DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE REGROUPANT LA GESTION DES REGIES PORTUAIRES DE LA METROPOLE AU 1^{er} JANVIER 2023

M. ROUX.- Monsieur le Président, merci.

Mes chers Collègues, dans le cadre du transfert vers la Métropole de la propriété des ports de plaisance et de commerce, TPM a procédé en 2016 à la

création de huit régies portuaires dotées de l'autonomie financière. Ce sont les ports de :

- l'Aiguade du Levant, la Madrague de Giens, Porquerolles, la Tour Fondue à Hyères,
- Saint-Elme, le Lazaret à La Seyne,
- Le Brusac à Six-Fours,
- et le port de Toulon, Toulon-La Seyne-sur-Mer.

A la demande des Finances publiques, mais aussi afin de simplifier la gestion administrative et financière du service et de mutualiser les ressources qui en découlent, il apparaît aujourd'hui opportun de regrouper la gestion des ports au sein d'un seul budget annexe, à l'exception du port de Toulon en raison de la nature de ses activités.

Il résulte de cette décision d'approuver la création, à compter du 1^{er} janvier 2023, d'un Conseil d'exploitation unique et commun à la régie des ports métropolitains et à la régie du port de Toulon et d'en approuver ses statuts. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Observation ? J'en fais une, s'il n'y en a pas : c'est la meilleure ou la pire des choses. C'est la Loi, puisque cela va consister dans un budget unique à aller dans une direction où les ports qui fonctionnent bien vont avoir vocation assez largement à financer les ports qui ont moins de ressources. Il faudra donc être quand même un peu vigilant pour qu'il n'y ait pas une indifférence totale pour ceux qui fonctionnent moins bien, que les efforts de rigueur soient maximums et la comptabilité analytique qui devra être mise en place devra être très stricte et très suivie.

On comprend les phénomènes de solidarité, mais vous comprenez bien que les usagers d'un port qui fonctionne bien, qui ont envie d'avoir des investissements sur le port, des améliorations sur leur port qu'ils financent et qui observeraient que ces bons résultats ne servent qu'à financer les ports qui ont plus de difficultés, je ne suis pas sûr que l'intérêt général serait toujours au rendez-vous. Vraiment donc une comptabilité analytique pour que l'on puisse marier ces deux situations, ces deux réalités.

Ceci étant, c'est la Loi, je mets au vote : qui est pour ? Pas d'abstention ?

(Vote à main levée)

POUR : 76

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 **Mme Cécile MUSCHOTTI, Mme Rachel ROUSSEL**

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie.

Doivent sortir votre serviteur, également Monsieur Cavanna, Madame Levy, Monsieur Chenevard, Monsieur Roux, Madame Bicais, Monsieur Minniti, Monsieur Vincent, Monsieur Vialatte, et je vous propose la candidature de Monsieur MUSSO pour présider la séance.

(Sortie du Président M. Giran qui laisse la Présidence de séance à M. Musso)

N° 23/07/064 DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'EXPLOITATION UNIQUE ET COMMUN A LA REGIE DES PORTS METROPOLITAINS ET A LA REGIE DU PORT NON AUTONOME DECENTRALISE DE TOULON

(Sortie de la salle de M. Robert Cavanna, Mme Geneviève Levy, M. Yannick Chenevard, M. Francis Roux, Mme Nathalie Bicais, M. Joseph Minniti, M. Gilles Vincent, M. Jean-Sébastien Vialatte)

M. MUSSO.- Mes chers collègues, il s'agit de désigner les membres au Conseil d'exploitation unique et commun de la régie des ports métropolitains et à la régie du port non autonome décentralisé de Toulon.

Le Conseil d'exploitation sera composé de 12 membres, dont 9 Conseillers métropolitains et 3 personnalités qualifiées.

- 9 Conseillers métropolitains parmi lesquels :
 - 3 représentants de la Commune de Toulon (M. CAVANNA, Mme LEVY, M. CHENEVARD),
 - 2 représentants de la Commune d'Hyères-les-Palmiers (M. GIRAN, M. Francis ROUX),
 - 2 représentants de la Commune de La Seyne (Mme BICAIS, M. MINNITI),
 - 1 représentant de la Commune de Saint-Mandrier (M. Gilles VINCENT),
 - 1 représentant de la Commune de Six-Fours (M. VIALATTE).

En tant que personnalités qualifiées extérieures au Conseil métropolitain, on propose : M. Paul HABERT, M. Yves JOLY, M Jean-Luc DELAUNAY.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Je vous remercie.

Est-ce que vous acceptez de procéder à cette élection à main levée ? Pas d'opposition ? Merci.

Est-ce que vous acceptez de voter pour :

- M. CAVANNA, Mme LEVY, M. CHENEVARD, M. GIRAN, M. Francis ROUX, Mme BICAIS, M. MINNITI, M. Gilles VINCENT, M. VIALATTE, M. HABERT, M. JOLY et M. DELAUNAY ?

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

(Vote à main levée)

POUR : 60

CONTRE : 0

ABSTENTION : 7 M. Gilles BALDACCHINO, M. Olivier CHARLOIS, M. Anthony CIVETTINI, M. Philippe LEROY, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Rachel ROUSSEL

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 11- M. Robert CAVANNA, Mme Geneviève LEVY, M. Yannick CHENEVARD, M. Jean-Pierre GIRAN, M. Francis ROUX, Mme Nathalie BICAIS, Mme Josée MASSI, M. Joseph MINNITI, M. Gilles VINCENT, M. Jean-Sébastien VIALATTE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGIOLAS.

(Adoption à l'unanimité).

Je vous remercie. Ils sont donc élus et je rappelle Monsieur le Président pour clôturer la séance.

(Retour du Président M. Giran à la Présidence de la séance)

(Retour dans la salle de M. Robert Cavanna, Mme Geneviève Levy, M. Yannick Chenevard, M. Francis Roux, Mme Nathalie Bicais, M. Joseph Minniti, M. Gilles Vincent, M. Jean-Sébastien Vialatte)

M. LE PRESIDENT.- C'est terminé.

Merci beaucoup et toutes mes excuses renouvelées pour ces va-et-vient.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

**M. le Président de la Métropole
Jean-Pierre GIRAN**

**La Secrétaire de séance
Anaïs DIR**